



OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(71^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e séance du mardi 19 novembre 1985

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. **Entreprises nationales.** - Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 4477).
M. Fabius, Premier ministre.
Mme Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.
M. Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget.
M. Jospin.

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

- M. Noir, Mme le ministre, M. le ministre,
Mme Goeuriot,
M. François d'Aubert.
Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.
2. **Ordre du jour** (p. 4503).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

ENTREPRISES NATIONALES

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur les entreprises nationales et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Laurent Fabius, Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, devant cette même assemblée j'avais donné il y a deux ans en quelque sorte rendez-vous aux dirigeants des entreprises publiques nouvellement nationalisées. Ce rendez-vous de 1985 devait être celui de l'équilibre financier. Ce rendez-vous est honoré.

Je souhaite rendre aujourd'hui hommage - avec vous, j'en suis sûr - aux salariés et aux dirigeants de ces entreprises. Ils ont fait des efforts et parfois des sacrifices pour fortifier et, quand il le fallait, pour redresser ces entreprises. Des progrès restent à accomplir, mais dans l'ensemble ils ont fait oeuvre d'utilité publique. Qu'ils en soient aujourd'hui publiquement remerciés.

Au cours de cette brève intervention, j'aborderai surtout la question des entreprises publiques concurrentielles. Je serai loin, ainsi, d'épuiser le sujet ; Mme Cresson et M. Bérégovoy compléteront utilement mon propos dans lequel je me garderai d'être triomphaliste. Nous devons simplement regarder les entreprises publiques avec équité, ne pas nous cacher les problèmes et ne pas dissimuler, non plus, notre satisfaction quand elles remportent des succès comme la vente récente par Thomson du système R.I.T.A. à l'armée la plus moderne du monde, comme les percées d'Airbus ou d'Ariane, comme les contrats remportés par la C.G.E. ou la S.N.E.C.M.A. à l'exportation.

Pour juger les entreprises nationalisées en 1982, on peut utiliser divers critères. On parle souvent de la rentabilité. Les cinq groupes industriels qui ont été nationalisés par la loi du 11 février 1982 réaliseront cette année un bénéfice supérieur à 5 milliards de francs après un bénéfice de 4,7 milliards en 1984. Certains - vous vous le rappelez, sans doute - avaient prophétisé que ces entreprises seraient désorganisées, perturbées, coupées de tous liens avec l'étranger, et qu'elles seraient poussées vers le gouffre des pertes. Ceux-là indiscutablement se sont trompés.

La vérité est que, si des difficultés importantes subsistent pour la sidérurgie et pour Renault, la plupart des entreprises publiques industrielles se sont redressées. Les restructurations nécessaires ont pu être opérées. Les compagnies financières ont un meilleur bilan et sont actives pour assister les P.M.E. en fonds propres. Enfin les banques françaises sont engagées dans une modernisation spectaculaire, comme l'attestent la monnaie électronique ou la vaste expansion de nos marchés financiers.

Un autre élément important est ce que j'appellerai la réputation de ces entreprises. Cette réputation, fondée sur leurs résultats, sur leurs efforts d'investissement et de recherche, est excellente sur les marchés où leurs émissions reçoivent en général un plébiscite des épargnants. Le paradoxe est que la querelle des nationalisations est une querelle franco-

française. Leur image est excellente à l'étranger, auprès des banques internationales notamment, qui leur consentent des conditions de crédit beaucoup plus avantageuses que par le passé, parce qu'elles sont devenues, comme on dit, de bons risques. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Edmond Alphandéry. Evidemment ! C'est le contraire qui serait étonnant !

M. François d'Aubert. L'Etat les garantit !

M. le Premier ministre. Posons-nous simplement la question : qui aurait prêté de l'argent en 1981 à Pechiney, à Rhône-Poulenc, à Bull, à Imetal... ? Les entreprises nationales françaises sont recherchées comme partenaires dans le monde entier. Elles sont parties prenantes, de façon crédible, dans les grandes batailles technologiques du futur.

J'ajoute que ces entreprises ont été actives sur le plan social. Malgré une conjoncture difficile, elles ont cherché à réaliser des avancées, notamment en associant les personnels au devenir d'unités de production qui devaient être modernisées et en passant des accords nouveaux dans les domaines fondamentaux de la formation et de l'aménagement du temps de travail. Là où il fallait ajuster les effectifs, elles ont limité le plus possible les pertes d'emplois et pris l'initiative de renforcer le tissu industriel en créant des postes de travail dans de nouvelles entreprises, spécialement dans des P.M.E.

De façon générale, on note une amélioration du dialogue social et la mise en oeuvre des nouveaux droits des travailleurs. Certes, des progrès restent à faire dans leur démocratisation, mais c'est une véritable modernisation sociale qui est en train de s'opérer, que le redressement des entreprises devrait permettre de porter plus loin.

Mesdames, messieurs les députés, doit-on attribuer ces résultats à une sorte de miracle des nationalisations ? Je préfère, pour ma part, parler de respect de quelques règles du jeu qui me paraissent essentielles.

La première règle du jeu, c'est tout simplement la liberté.

L'autonomie de gestion de ces entreprises est la condition de leur réussite. Il y a eu nationalisation, il n'y a pas eu étatisation. Les contrôles légitimes de la puissance publique s'exercent *a posteriori*. L'effort de planification nécessaire pour toute entreprise bien gérée donne lieu à des contrats de plan pragmatiques et révisables, dans lesquels l'Etat actionnaire s'engage, même, s'il le faut, sur plusieurs années. Il fait ainsi, avec des moyens importants, ce qu'aucun actionnaire privé n'aurait pu faire.

M. Edmond Alphandéry. A quel coût ?

M. le Premier ministre. J'y viendrai.

La seconde règle du jeu, c'est la responsabilité.

Les entreprises publiques sont dirigées par leurs responsables ceux-ci sont jugés sur leurs résultats. Ils sont maîtres de leur gestion. S'ils échouent, ils doivent être remplacés. Cette approche que j'ai appliquée à la fois comme ministre de l'industrie puis comme Premier ministre est essentielle, parce que ces entreprises sont des organisations complexes, des organismes vivants, fragiles, qui ont une culture propre, une dynamique et une mémoire.

Troisième règle du jeu : les moyens financiers de la réussite.

M. Edmond Alphandéry. Ah !

M. le Premier ministre. La nation a fait un effort financier considérable.

M. Edmond Alphandéry. Voilà !

M. le Premier ministre. Tout le monde, je crois, convient que sans ces moyens, plusieurs de ces entreprises auraient été liquidées. Cet effort est celui de tous pour que les marges se

reconstituent dans les entreprises. C'est l'effort du budget pour reconstituer les bilans et donner des moyens en capital. C'est l'effort des épargnants soit à la Bourse, soit par les Codevi. D'ailleurs, malgré les critiques, la France paraît en définitive avoir réalisé une assez bonne affaire.

M. Edmond Alphandéry. Tiens !

M. le Premier ministre. N'évalue-t-on pas aujourd'hui et j'insiste sur ces chiffres - à plus de 150 milliards de francs la valeur des entreprises qui ont été indemnisées il y a trois ans pour 45 milliards de francs ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Edmond Alphandéry. Ce n'est pas vrai !

M. François d'Aubert. Vous ne comparez pas les mêmes choses !

M. le Premier ministre. Il ne faut pas perdre de vue qu'un drame des entreprises françaises, privées comme publiques a longtemps été la sous-capitalisation et le surendettement. Il ne faut pas perdre de vue non plus que là où des pays étrangers ont échoué dans leurs nationalisations, principalement la Grande-Bretagne, ce fut souvent en les asphyxiant financièrement.

La quatrième règle du jeu est le respect des salariés.

La question posée était toute simple : comment fallait-il passer les années noires de la crise ? Fallait-il vendre Rhône-Poulenc par appartements ? Fallait-il licencier massivement chez Thomson ? Fallait-il sacrifier des centaines de milliers de salariés pour conserver quelques milliers d'actionnaires ? Notre choix a été, dans un pays à marché financier relativement faible, comme le nôtre, d'indemniser équitablement les actionnaires et d'agir au bénéfice à la fois des salariés et des entreprises. Nous avons cherché à travailler sur trois fronts : le front du dialogue social, le front de la formation et le front de la modernisation. Le résultat est que nous sommes en train de passer le cap de la plus longue crise industrielle qu'ait connue le XX^e siècle, en limitant le plus possible les coûts sociaux. Nous nous sommes engagés dans une révolution technologique, comme c'était notre devoir, mais nous n'avons pas laissé les salariés sur le bord de la route.

Mais aujourd'hui, mesdames, messieurs les députés, c'est surtout l'avenir qui nous intéresse. Il faut, à notre avis, poursuivre en nous en tenant aux règles du jeu claires et simples que j'ai rappelées. Ce sont elles, à notre sens, qui permettront aux entreprises encore en difficulté de revenir à l'équilibre. Pour l'avenir, les entreprises nationales devront bénéficier d'un cadre législatif adapté pour qu'elles puissent se développer en acquérant ou en cédant des actifs. Elles devront, selon l'expression qui a été utilisée, pouvoir « respirer » librement.

M. François d'Aubert. Voilà trois ans que le projet de loi doit être déposé !

M. le Premier ministre. Elles devront aussi approfondir le dialogue social. Les entreprises publiques devront profiter de leur redressement pour se porter, si nécessaire, vers des secteurs nouveaux et nouer des alliances pour les batailles mondiales de la compétitivité. L'Etat, je tiens à le dire à cette tribune, restera présent à leurs côtés pour les épauler et leur permettre de continuer à prendre des risques à long terme, même et surtout si la conjoncture faiblissait. Bref, ces entreprises doivent pouvoir offrir un bon terrain pour l'innovation dans la troisième révolution industrielle : révolution de l'électronique et des nouvelles technologies, révolution des qualifications, de la formation, des conditions de travail, mise en valeur de la créativité et de l'initiative, c'est-à-dire, en fait, développement d'un nouveau mode de produire qui reste largement à inventer.

Si, en revanche, l'avenir - vous en discuterez certainement - était celui de la dénationalisation, je craindrais que nous ne revenions dans une zone dangereuse. Pour être bref - d'autres insisteront sur ce point - je vois trois dangers principaux.

Le premier concerne la stratégie même des entreprises et leur indépendance. Ni l'épargne populaire, ni les fortunes françaises, ni les entreprises privées n'ont les moyens de racheter à un juste prix toutes nos plus grandes sociétés industrielles ou des banques qui comptent parmi les plus grandes du monde. Qui suivrait les futures augmentations de

capital ? Où se trouveraient les ressources pour les autres entreprises ? Nous verrions sans doute alors les concurrents, souvent étrangers, racheter le capital de ces entreprises.

M. François d'Aubert. Malhonnêteté intellectuelle !

M. le Premier ministre. Le second danger concerne les personnels. On parle de les chasser des conseils d'administration et de leur refuser d'être associés à la stratégie de leur entreprise.

M. Jacques Blanc. Ce n'est pas sérieux !

M. le Premier ministre. On parle de combiner la privatisation des entreprises avec la liberté totale de licencier. A quoi servirait alors d'avoir sauvé la plupart des emplois en sauvant les entreprises ?

M. François d'Aubert. Vous avez supprimé 85 000 emplois !

M. le Premier ministre. A quoi servirait d'avoir demandé aux salariés des efforts de productivité et de modération des hausses de salaires ? A quoi servirait d'avoir retrouvé la rentabilité ?

M. Jacques Blanc. A ne rien sauver du tout !

M. le Premier ministre. Et puis il y a le troisième danger : celui de désorganiser nos circuits d'épargne. Alors que notre marché financier, monsieur le ministre des finances, est en expansion, on risquerait de le laisser couler, ou plutôt de le noyer, sous l'offre de titres provoquant la chute de la Bourse.

M. Edmond Alphandéry. Si vous n'émettiez pas tant d'emprunts publics !

M. le Premier ministre. On risquerait d'évincer les P.M.E. performantes, les sociétés nouvelles, et le secteur privé.

Je ne voudrais pas, sur ce point, que l'on cède à de fausses comparaisons avec l'étranger. On parle souvent de la Grande-Bretagne. Mais, dans ce pays, les dénationalisations se font sur dix ans, pour un programme trois fois moindre que celui de la droite française et à l'aide d'un marché financier quatre fois plus vaste. La question, mesdames, messieurs les députés, est dès lors toute simple : voulons-nous être le seul pays d'Europe à passer les années qui nous séparent de la fin du siècle à consacrer nos ressources financières au rachat d'entreprises, dont plusieurs sont centenaires et qui fonctionnent aujourd'hui avec efficacité ?

Mesdames, messieurs les députés, si, en 1948, trois ans après les nationalisations du général de Gaulle, on avait cherché à dresser un bilan exhaustif de celles-ci, on aurait dit sans doute des choses fort intéressantes, mais aussi beaucoup d'erreurs. C'est pourquoi je suggère que trois ans après les nationalisations de 1982 nous nous gardions de tout jugement définitif. Aujourd'hui, cependant, nous pouvons constater un contraste entre les avancées récentes réalisées à travers les entreprises nationales et ce que j'appellerai un certain recul de l'opinion à l'égard de celles-ci. Ce recul me paraît à la fois explicable et injuste du point de vue industriel et du point de vue social.

Dans la compétition internationale, nos principales entreprises nationales concurrentielles étaient, en 1981, dans un relatif état de faiblesse. Le premier effet des nationalisations a été de leur permettre de changer d'horizon temporel. Les grandes entreprises nationales peuvent désormais bâtir des actions sur le long terme ce qui est une donnée indispensable à leur réussite.

M. Edmond Alphandéry. Parce que les entreprises privées ne le font pas, peut-être !

M. François Loncle. Taisez-vous, bradeurs !

M. le Premier ministre. Tout jugement devrait prendre en compte la durée...

M. Edmond Alphandéry. Son horizon, c'est mars 1986 !

M. le Premier ministre. S'il vous plaît, messieurs de l'opposition, ne compensez pas la faiblesse de votre nombre par le bruit de vos interruptions ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Jacques Blanc. Vous ne savez pas à qui vous parlez !

M. le Premier ministre. ... Tout jugement, disais-je, devrait prendre en compte la durée. De même sur le plan social, une loi comme la démocratisation du secteur public ne peut pas produire ses effets en un jour, pas plus que les lois Auroux ne peuvent apporter, en quelques mois, d'innovations suffisantes dans les relations sociales. Mais l'explication que je viens de donner, je le reconnais volontiers, n'est pas encore passée dans les esprits. Les nationalisations, aujourd'hui, n'ont pas très bonne presse. C'est bien sûr parce qu'une partie de l'opposition développe, au nom de son idéologie, sa critique mais aussi, d'une façon assez étrange, parce que les soutiens de la gauche y ajoutent, d'une certaine façon, leurs reproches au nom de leur soif d'idéal.

M. Michel Noir. Voilà qui est intéressant !

M. le Premier ministre. C'est une étrange conjonction. Ces critiques sont de signification exactement inverse et pourtant elles risquent, par leur addition, de porter tort à la nationalisation car je ne suis pas sûr que toute la gauche mesure certains acquis des nationalisations. Hors de ces entreprises, la gauche, sensible au martèlement idéologique sur le thème des déficits publics, ne possède pas toujours l'information suffisante. Dans les entreprises mêmes, quand les syndicats font état d'un mécontentement ou d'un désenchantement, ils défendent les intérêts immédiats des salariés et traduisent - ce qui est parfaitement légitime - ce qu'ils entendent et ce qu'ils souhaitent mais qui, par un amalgame souvent malheureux, est porté au débit même de l'idée d'entreprise nationale. Je souhaite que chacun fasse la part des choses, reconnaisse les avancées et en même temps dénonce les manques. Les entreprises nationales ne peuvent pas, du seul fait qu'elles sont publiques, échapper à la crise et aux difficultés. Elles ont des progrès à faire, mais je pense qu'elles ont, en trois ans, accompli un redressement marquant.

M. Jean-Paul Fuchs. Cela manque d'enthousiasme !

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, pour terminer ce bref exposé, je résumerai mon propos en quelques mots.

Depuis longtemps la tradition de l'économie française est celle d'une économie mixte avec un secteur privé majoritaire et des entreprises publiques concurrentielles importantes. Dans quelques mois, les Français devront faire un choix : ou bien poursuivre cette tradition...

M. Edmond Alphandéry. Laquelle ?

M. le Premier ministre ... en la modernisant bien sûr, en cherchant à rendre plus performantes nos entreprises, en s'attachant à améliorer en particulier leurs résultats économiques et sociaux - c'est le choix que nous proposons - ; ou bien rompre avec cette tradition et, pour des raisons qui me paraissent être idéologiques, par une étrange conception de la liberté, interdire désormais aux entreprises nationales tout le domaine concurrentiel et vendre le patrimoine de la nation. Cette voie-là me semble dangereuse à la fois pour ces entreprises, pour leur personnel et pour l'ensemble de notre économie.

M. Gilbert Gantier. Caricature !

M. le Premier ministre. Je suis convaincu que notre pays et ses entreprises ont plutôt besoin de continuité que de traumatismes.

M. Edmond Alphandéry. Il n'y aura pas de traumatisme !

M. le Premier ministre. Les entreprises nationales concurrentielles ont en France une tradition solide. Je souhaite que l'on ne brise pas leur avenir. *(Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. *(Plusieurs députés de l'U.D.F. quittent l'hémicycle. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Mesdames, messieurs les députés, les nationalisations ont été réalisées pour servir l'intérêt général. Elles sont un des points clefs de la politique industrielle que nous menons depuis 1981. Elles n'en sont pas pour autant le seul élément.

Notre politique ne s'est pas limitée aux seules entreprises nationales mais a visé à redresser et à moderniser l'ensemble de l'industrie française.

A cet égard, je rappelle que nous avons fait en quatre ans beaucoup plus en faveur des entreprises que les précédents gouvernements en quinze ans. *(Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)* Nous n'avons pas d'exclusive ; nous avons pris des mesures pour encourager l'initiative individuelle, faciliter la création d'entreprises, renforcer l'industrie en général.

L'essentiel, pour nous, est le progrès du pays tout entier et les nationalisations en ont été le moteur. *(Mêmes mouvements.)*

Il n'y a donc pas lieu d'apprécier les résultats des entreprises nationales par opposition à celles des entreprises privées. C'est, je crois, une différence importante à signaler entre nous et les adversaires des nationalisations. Ces derniers auraient préféré qu'une partie de l'industrie française s'écroule plutôt que de voir leurs *a priori* démentis par les faits. *(Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. - Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Edmond Alphandéry. C'est grotesque !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. En 1981, lors du débat sur les nationalisations, vous avez, monsieur Noir, qualifié le projet de loi de nationalisation de « chef-d'œuvre de racisme économique ».

M. Michel Noir. Eh oui !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Eh bien, vous le constatez, nous n'avons fait preuve d'aucun ostracisme envers le secteur privé et le seul racisme économique, c'est le vôtre, contre le secteur public.

M. d'Aubert, quant à lui, avait déclaré que nous allions instaurer « un désert où toutes les entreprises, non publiques, en seraient réduites à mendier la manne publique ou à crever de faim ».

M. Edmond Alphandéry. Il n'avait pas tort !

M. Alain Bonnet. Il est parti !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. La réalité vous contredit avec tant d'évidence qu'il n'est pas nécessaire d'insister. Mais ces paroles étaient sans doute révélatrices, car l'intolérance que vous nous supposiez, c'était en réalité la vôtre.

M. Alain Chénard. Voilà !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Si, nous, nous avons soutenu le secteur privé, j'ai l'impression que, de votre côté, vous ne pouvez pas tolérer le secteur public et vous n'avez d'autre objectif que de le faire disparaître, éventuellement au mépris de l'intérêt général.

M. Edmond Alphandéry. Oh ! là là !

M. Raymond Douyère. Mais c'est la vérité !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Les nationalisations ont contribué au redressement industriel, en transformant les catastrophes industrielles en réussites économiques.

M. Edmond Alphandéry. Ce langage n'est plus de raison !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Les groupes nationalisés en 1982 étaient issus de fusions réalisées entre 1966 et 1973. Ils étaient très hétérogènes et n'avaient pas encore achevé leur réorganisation lorsque est survenu le premier choc pétrolier. Pensant que la crise serait courte, ils avaient différé les restructurations et conservé des activités en crise qui pesaient sur les secteurs rentables. Dans ces conditions, le second choc avait porté des coups fatals à ces entreprises.

M. Edmond Alphandéry. Lesquelles ? Saint-Gobain ? La C.G.E. ?

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. La plupart des entreprises nationalisées étaient sous-capitalisées et sur-endettées. Pour certaines, je pense notamment à Pechiney et à Rhône-Poulenc, la situation était critique : les pertes accumulées compromettaient les programmes d'investissement.

M. Edmond Alphandéry. Comme chez nos voisins !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Ces entreprises s'affaiblissaient et risquaient soit d'être vendues par appartements, soit de passer sous contrôle étranger.

D'autres entreprises, je pense à la sidérurgie, avaient déjà recours aux soutiens publics à un point tel qu'il était indécemment que l'Etat n'en ait pas tiré les conclusions plus tôt et pris le contrôle.

Il faut savoir, mesdames, messieurs les députés, que les entreprises sidérurgiques ont reçu, en francs 1985, 56 milliards de francs d'aides publiques de 1966 à 1980 sans contrôle de l'Etat et sans résultat puisque notre sidérurgie est la dernière d'Europe à parvenir à l'équilibre. Elle y parviendra, avec nous, en 1986 pour les produits plats et en 1987 pour les produits longs, et ce d'après un consultant international à qui la Communauté a demandé une étude, le cabinet Mc Kinsey.

Les entreprises de la filière électronique, dont le rôle est pourtant capital pour l'avenir et la modernisation du pays, menaient, elles, une politique de sous-investissement qui obérait leur développement à terme.

M. Pierre Jagoret. C'est vrai !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. L'Etat hésitait entre les contradictions de son discours libéral et sa pratique interventionniste. Il n'avait pas de vision industrielle cohérente. L'échec du plan calcul lancé en 1966 illustre bien cette incapacité des pouvoirs publics d'alors.

Les principaux actionnaires de la C.I.I., à l'époque la C.G.E. et Thomson, étaient en constante opposition et apportaient un soutien financier insuffisant. Ce fut l'échec. La deuxième tentative, organisée avec la fusion C.I.I.-Honeywell Bull, fut aussi un échec. C'était celui de l'informatique française. Sans informatique, aujourd'hui, il n'y a pas de puissance industrielle.

De plus, les financements faisaient cruellement défaut à l'industrie. C.I.I.-Honeywell Bull n'a reçu aucun fonds propre de 1976 à 1981, alors qu'elle a dû distribuer 370 millions de francs de dividendes malgré ses importants besoins d'investissement.

M. Alain Bonnet. Voilà des chiffres intéressants !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Les nationalisations ont permis de sauver des groupes qui avaient failli dans le système antérieur. Elles ont permis de rationaliser les structures industrielles.

L'unicité d'actionariat, le changement d'équipes ont rendu possibles des rapprochements qui étaient bloqués auparavant par des affrontements stériles.

Grâce à la nationalisation, la chimie française a maintenant une structure cohérente, l'informatique française est autonome, les télécommunications et le nucléaire sont organisés autour de pôles solides.

Les rectifications de frontière indispensables à la rationalisation des moyens de production et à la mise en œuvre de stratégies efficaces ont été effectuées, et les groupes ont été recentrés sur leurs points forts.

La chimie a été restructurée autour de quatre entreprises, auxquelles ont été distribuées les activités hétéroclites de P.C.U.K.

La C.G.E. a été recentrée sur les télécommunications civiles, le matériel électrique et électromécanique et les chantiers navals.

Thomson se recentre sur l'électronique grand public, les composants et le militaire.

La C.G.C.T. se développe dans la téléphonie et les terminaux.

M. Michel Noir. C'est nouveau !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Bull a pris le leadership de l'informatique française : il renouvelle sa gamme d'une part dans les grands systèmes, grâce à un accord avec le Japonais Nec, d'autre part dans la mini et la micro-informatique.

Pechiney a pu se dégager de ses activités non rentables dans la chimie et la sidérurgie et se recentrer sur ses métiers traditionnels.

L'horizon des groupes nationalisés s'est élargi à tous égards.

Les entreprises nationales sont maintenant adossées à un actionnaire puissant qui leur donne une assise financière solide.

Alors que les cinq entreprises nationalisées à 100 p.100 en 1982 - c'est-à-dire C.G.E., Saint-Gobain, Thomson, Rhône-Poulenc et Pechiney - n'avaient reçu de leurs actionnaires que 1,6 milliard entre 1974 et 1981, elles ont reçu en dotations en capital et en prêts participatifs 5,05 milliards de francs en 1982, 5,65 milliards de francs en 1983 et 5,3 milliards de francs en 1984. (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

Par ailleurs, les entreprises nationales ont pu faire appel au marché financier...

M. Edmond Alphandéry. Qui a payé ?

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. ... redynamisé depuis 1981, notamment grâce aux titres participatifs. Les groupes ont ainsi recueilli 4 050 millions de francs en 1983 et 8 125 millions de francs en 1984, ce qui montre la confiance qu'ils inspirent.

La nationalisation des groupes leur a permis de retrouver une crédibilité financière, en France et à l'étranger, que leurs mauvais résultats financiers leur avaient fait perdre depuis plusieurs années.

Regardons les résultats comparés entre 1982 et 1985 des groupes suivants : C.G.E., Saint-Gobain, Pechiney, Thomson, Rhône-Poulenc et Bull. Je précise d'ailleurs que ces comptes sont vérifiés par des cabinets d'audit internationaux.

C.G.E., en 1982, avait un solde positif de 638 millions de francs...

M. Edmond Alphandéry. Et avant ?

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. ... et, en 1984, de 797 millions de francs.

Saint-Gobain : en 1982, moins 746 millions de francs et, en 1984, plus 1,10 milliard de francs.

Pechiney : en 1982, moins 4 615 millions de francs et, en 1984, plus 681 millions de francs.

Thomson : en 1982, moins 2 207 millions de francs ; cette année, on arrive à l'équilibre.

Rhône-Poulenc : en 1982, moins 787 millions de francs et, en 1984, plus 2,26 milliards de francs.

Bull : en 1982, moins 1 351 millions de francs, moins 489 millions de francs en 1984 ; on arrive à l'équilibre cette année.

M. Michel Noir. Mais où en était-on en 1980 ?

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Ces entreprises sont, par ailleurs, moins soumises à la contrainte de rentabilité immédiate, ce qui leur permet de s'engager à long terme et d'avoir une stratégie globale. Leurs objectifs sont plus vastes. Elles ne sont plus assujetties au seul intérêt d'un groupe restreint de propriétaires fortunés ou d'une poignée de dirigeants choisis par cooptation qui, une fois en place, n'ont plus à rendre de comptes à personne, même lorsqu'ils commettent les pires erreurs.

Les nationalisations ont aussi amené les entreprises à définir plus clairement leurs stratégies.

Le nouvel actionnaire, l'Etat, ne vise pas la seule rentabilité financière. Il a demandé que les objectifs industriels soient précisés et que le développement à long terme soit pris en compte. Les entreprises ont ainsi établi, souvent pour la première fois, des plans industriels à horizon de trois ou de cinq ans.

Les dirigeants sont nommés en raison de leurs compétences. Lorsque l'intérêt de l'entreprise est en jeu, ils sont remplacés, alors qu'auparavant, dans la majorité des cas, du

fait de la dilution de l'actionariat, les chefs d'entreprise, une fois nommés, n'avaient pratiquement plus de compte à rendre à personne.

Les entreprises nationales sont le lieu d'avancées sociales.

Je sais que l'opinion publique et les travailleurs des entreprises concernées ont parfois du mal à percevoir clairement l'apport social des nationalisations. Ils ont l'impression que travailler dans le public ou travailler dans le privé, c'est finalement plus ou moins la même chose.

Pourtant la différence est de taille. Le secteur public innove socialement et ouvre de nouvelles voies. Le secteur privé suit. Il n'est pas question de créer une coupure infranchissable entre un secteur privé abandonné à la jungle sociale et un secteur public où les travailleurs bénéficieraient de toutes les protections. Cela ne serait ni possible ni sain.

Mais ce qui compte, c'est que les nationalisations fassent progresser les relations sociales au profit de l'ensemble des travailleurs. Et, envisagé sous cet angle, l'apport social des nationalisations est incontestablement positif. Toutes les restructurations ont été accompagnées de plans sociaux pour éviter au maximum les licenciements secs. Les possibilités de reclassement interne ont été développées et utilisées prioritairement à toute autre issue.

Les entreprises nationales ont mis sur pied des sociétés de reconversion qui se sont avérées très efficaces pour aider à créer des emplois dans les régions où elles procédaient à des restructurations. En 1984, cela représentait 13 000 créations d'emplois aidées pour un montant total de 500 millions de francs.

Les entreprises nationales sont en première ligne dans les pôles de conversion, où elles ont activement participé à la revitalisation des régions. En 1984, 771 emplois ont été créés et 317 maintenus en Lorraine, avec l'appui des sociétés de reconversion sidérurgiques. Toutes ces initiatives ont influencé positivement le secteur privé et celui-ci a souvent été amené à s'aligner sur les entreprises nationales. Des sociétés de conversion ont été créées par des entreprises privées. Les plans sociaux élaborés lors de restructurations sont devenus de plus en plus étoffés. C'est une évolution qui doit beaucoup à l'exemple donné par les entreprises nationales. Les entreprises nationales préparent l'avenir : ainsi elles ont développé leur effort de formation.

La part de la masse salariale consacrée à la formation a doublé chez Rhône-Poulenc, passant de 2,3 p. 100 à 5 p. 100 entre 1981 et 1984 ; chez Bull ce ratio atteint 6,6 p. 100 en 1984.

M. Michel Noir. Et les effectifs ?

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Les entreprises nationales ont mis l'accent sur les formations aux nouvelles technologies. Elles ont aussi facilité la formation des personnels à l'exercice des nouveaux droits conférés par les lois Auroux et par la loi de démocratisation.

Les lois Auroux s'appliquent à toutes les entreprises, publiques ou privées, mais leur application a été rapide et bien faite dans le secteur public, ce qui a entraîné l'ensemble des entreprises et assuré le succès de cette opération.

La loi de démocratisation ne concerne que le secteur public. Là aussi, la loi a été mise en œuvre de manière tout à fait satisfaisante et l'expérience est si concluante que la C.G.C. demande que son champ en soit étendu à l'ensemble des entreprises.

Les entreprises nationales ont contribué à la modernisation de l'industrie en réalisant des investissements soutenus. En 1984 en particulier, elles ont joué le rôle déclencheur dans la reprise de l'investissement. Le secteur privé a suivi.

De 1981 à 1984, la progression du volume de l'investissement, en France, des douze entreprises nationales industrielles est de 5 p. 100 par an en moyenne. En 1984, c'est une progression de 15 p. 100 qui a été atteinte, avec en particulier la modernisation de l'aluminium, de la chimie, de l'électronique et de l'informatique.

L'effort de recherche-développement, réalisé par le secteur public, est particulièrement important. Mais plus important encore est le fait que cet effort s'accroît depuis la nationalisation : ce qui montre bien que les entreprises nationales se préoccupent du long terme.

Pour les douze groupes industriels, les dépenses de recherche-développement ont progressé de 62 p. 100 en valeur de 1981 à 1984, dépassant ainsi 20 milliards de francs en 1984.

Cette progression est nettement plus rapide que celle du chiffre d'affaires et la part de celui-ci consacrée à la recherche est passée de 3,4 p. 100 en 1983 à 4,8 p. 100 en 1984.

Les organismes scientifiques et techniques ont noué des relations avec ces entreprises. Les transferts de technologie en faveur des P.M.E. se sont développés. Les entreprises nationales contribuent ainsi fortement à une meilleure entrée des technologies nouvelles dans le tissu économique français.

Les entreprises nationales contribuent à l'amélioration de nos échanges extérieurs.

Le total des exportations a dépassé 165 milliards de francs en 1984 pour les seules douze entreprises nationales du secteur industriel concurrentiel.

La progression par rapport à 1982 est de 40 p. 100. Comment peut-on oser dire que les entreprises nationales sont handicapées à l'étranger, alors que tout prouve le contraire ? Rhône-Poulenc, Saint-Gobain, Pechiney, Thomson, réalisent à l'étranger plus de 60 p. 100 de leur chiffre d'affaires total.

Thomson, allié de l'Américain G.T.E., vient de remporter le marché R.I.T.A. La S.N.I.A.S. vient de remporter le plus gros marché de moteurs d'avions. Rhône-Poulenc est le principal investisseur français au Japon. Toutes les entreprises nationales ont renforcé et étendu leurs réseaux à l'étranger. La C.G.E. vend aujourd'hui son téléphone sur les plus grands marchés du monde : les Etats-Unis, la Chine et l'Inde. Des investissements industriels ont été réalisés à l'étranger pour accéder à de nouveaux marchés.

M. Michel Noir. Ce n'est pas nouveau !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Si, c'est nouveau ! La C.G.E. ne vendait pas auparavant son téléphone en Inde ni en Chine.

M. Michel Noir. On en a vendu avant 1981 !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Pechiney a réalisé des investissements industriels importants, en Australie et au Québec, Rhône-Poulenc au Brésil et en Espagne, Saint-Gobain en Egypte et au Brésil. Partout, il s'agit d'être sur un créneau significatif l'un des trois premiers mondiaux.

Les entreprises nationales ont acquis, lorsque cela était nécessaire, des entreprises étrangères, par exemple Kabel-métal pour la C.G.E., Dual et Telefunken pour Thomson, Brown Disc pour Rhône-Poulenc. Thomson en rachetant l'Américain Mostek se place pour demain sur le marché des semi-conducteurs.

N'est-ce pas M. d'Aubert qui, en 1981, déclarait que les groupes nationalisés seraient définitivement handicapés pour poursuivre leur percée extérieure, que, repliés sur l'hexagone ils perdraient leur masse et leur rayonnement international ? Une fois de plus, il s'est trompé !

Bien loin d'être frileusement hexagonales, les entreprises nationales sont au contraire devenues des multinationales françaises et il faut décidément avoir l'esprit bien obscurci par son idéologie pour ne pas voir que l'étranger connaît et apprécie les mérites de nos entreprises nationales. Vous devriez lire la presse internationale financière et, par exemple, les commentaires, la semaine dernière, du *Financial Times* sur les succès de la Thomson.

M. Gérard Bapt. Eh oui !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Mais c'est peut-être précisément parce que les résultats de ces entreprises sont bons que l'opposition en est réduite à faire de l'idéologie. C'est parce que nos résultats économiques sont bons, parce que les entreprises nationales marchent bien que le seul terrain qui lui reste est celui de l'idéologie.

Je vais vous citer vos propres paroles, monsieur Noir. En 1981, à l'Assemblée, vous avez déclaré : « Croyez-vous que gouverner consiste à désigner à l'opinion publique des boucs émissaires ? Seuls ceux qui ne savent pas créer la confiance recourent à cette méthode ». Tel est bien votre cas, pourtant, vous qui essayez de faire accroire que la dénationalisation libérera l'économie française d'un coup de baguette magique.

Il suffit de voir ce qui se passe outre-Manche là où est votre modèle - pour être édifié. Le secteur public britannique est moins étendu qu'en France, les problèmes devraient donc être plus simples. Et pourtant l'opération est longue. Elle est commencée depuis plusieurs années et est loin d'être terminée. Pour attirer des acheteurs, il a fallu prendre des mesures coûteuses.

L'Etat britannique a dû au préalable éponger les dettes des entreprises qu'il voulait vendre. Il a versé 100 millions de livres à British Aerospace avant la dénationalisation. Pour trouver des acheteurs, il a fallu offrir les actions à un prix sous évalué. Il a fallu d'autre part proposer les actions de British Telecom sur les bourses de New York et de Tokyo. La bourse de Londres, pourtant, est quatre ou cinq fois plus importante que celle de Paris.

Et croyez-vous que l'économie britannique soit en meilleure santé qu'avant ? Son déficit extérieur en produits industriels se dégrade et n'est même plus compensé par l'excédent pétrolier.

En 1978, la Grande-Bretagne dégagait encore un excédent industriel de 8,4 milliards de dollars. En 1984, ses échanges industriels sont en déficit de 7,8 milliards de dollars.

A côté d'une City florissante, l'industrie se meurt.

Le *Daily Telegraph* s'est récemment inquiété de ce que le Gouvernement britannique devra procéder à un nombre accru de dénationalisations pour financer la réduction des impôts. Et Harold Mac Millan, ancien Premier ministre conservateur, alerte l'opinion publique tandis que la Chambre des Lords annonce que « l'on vend l'argenterie pour payer le loyer ».

Est-ce cela que vous voulez faire en France ? Votre seul programme est-il vraiment de défaire tout ce que nous avons fait ? Ignorez-vous l'importance de la continuité en matière industrielle ? Des résultats qui se redressent sont-ils pour vous un démenti si insupportable que vous n'avez d'autre ambition que de semer le désordre ?

Il faut que vous sachiez quand même que les concurrents de Bull, sur qui repose notre avenir en matière de grands ordinateurs, font leur campagne commerciale sur le thème : vous ne savez pas ce qui se passera avec une éventuelle dénationalisation. Or, messieurs de l'opposition, quand on est en guerre, on ne vend pas les canons à l'ennemi. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Comment ferez-vous d'ailleurs ?

Le plus remarquable, jusqu'à présent, c'est que l'opposition parle beaucoup de dénationalisation, mais qu'elle est bien incapable de préciser ses intentions exactes.

Tant qu'il s'agit de discours, la surenchère est la règle : dénationaliser tout et tout de suite, Renault comme le reste.

Mais si des questions sont posées, des précisions sont demandées, alors il y a autant de versions que de déclarations publiques. Aucune de ces déclarations ne nous permet de savoir pourquoi et comment vous allez dénationaliser.

M. Michel Noir. On va vous répondre !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Pourriez-vous m'expliquer comment en libéralisant les marchés, vous pourriez empêcher l'étranger d'acquérir des pans entiers de notre industrie ?

M. François d'Aubert. Il existe une loi sur le contrôle des investissements !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Sans doute mettez-vous sur pied un dispositif tatillon et bureaucratique de contrôle.

M. Michel Noir. Vous ne connaissez pas la loi de 1966 ?

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Où trouverez-vous les acheteurs pour acquérir les entreprises que vous voulez céder ?

M. François d'Aubert. Elle est nulle !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. L'épargne nationale n'y suffirait pas, et quand bien même elle y suffirait, il ne resterait rien, plus rien pour l'investissement, plus rien pour l'industrie. Toute l'épargne serait détournée de son utilisation productive et viendrait se noyer dans la masse du budget de l'Etat.

M. François d'Aubert. Un tel discours, ça peut marcher à Châtelleraut, mais pas ici !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. La vente des actions des nationalisées - j'espère que vous vous en rendez compte - n'apportera pas d'argent frais pour l'investissement des entreprises privées ou publiques.

M. Emmanuel Aubert. C'est vous qui dites cela !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Vous devriez savoir que la totalité des émissions d'actions nouvelles en Bourse représente environ huit à dix milliards. Et encore, c'est à peu près deux fois plus qu'il y a quelques années.

M. François d'Aubert. Pourquoi « à peu près » ?

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Cela veut dire que les achats d'actions de sociétés éventuellement dénationalisées correspondraient à environ deux fois ce montant, ce qui montre bien les limites de vos projets par rapport au marché financier français. A titre d'exemple, en 1985, deux entreprises privées, mais stratégiques pour la France, P.S.A et Michelin, ont absorbé à elles deux une partie non négligeable de ce volume disponible d'argent frais.

M. François d'Aubert. Et l'Etat en a absorbé combien ?

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Il n'est d'ailleurs même pas sûr que la dénationalisation rapporte plus à l'Etat qu'elle ne lui coûtera.

Vous avez oublié de décompter les actions d'indemnisation qu'il vous faudrait payer immédiatement si vous revendez les entreprises nationales. Vous ne tenez pas non plus compte du coût propre des dénationalisations.

La dénationalisation engage de très importants frais commerciaux - celle de British Telecom a coûté 200 millions de livres sterling - et vous n'hésitez pas à faire croire au mirage du capitalisme populaire.

Vendues au-dessous de leurs cours ou avec des avantages fiscaux, les actions se concentrent vite entre les mains de quelques actionnaires. Car il n'y a pas de moyen de contrôler cette concentration sur le marché secondaire des actions. C'est ce qui s'est passé chez Volkswagen ou Weber en Allemagne à la fin des années 1960, et c'est ce qui se passe aujourd'hui en Angleterre, où 143 gros actionnaires détiennent environ 65 p. 100 des valeurs non gouvernementales de British Aerospace.

En France, la cession des grandes entreprises concurrentielles, dont certaines ont la majorité de leurs actifs productifs à l'étranger, représenterait un enjeu d'une tout autre taille que la privatisation de quelques sociétés de l'énergie, des télécommunications ou des transports.

Le contrôle des investissements étrangers ne permet pas d'assurer un contrôle suffisant pour se prémunir contre le risque d'achat d'entreprises dénationalisées par des intérêts étrangers. En effet, cette procédure ne s'applique que pour les sociétés non-résidentes dans un pays du Marché commun, par exemple, le Japon ou les Etats-Unis. Dans ce cas, toute acquisition de plus de 20 p. 100 du capital d'une société nécessite une autorisation de l'administration, mais cette procédure ne s'applique plus pour les entreprises résidant dans la Communauté européenne.

M. François d'Aubert. Je croyais que vous étiez pour l'Europe !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. La France a été amenée à aligner sa réglementation sur les règles de la Communauté. Un nombre très limité d'exceptions sont prévues, par exemple en matière de défense nationale. Mais, pour tout le reste, nous ne pouvons rien faire.

M. François d'Aubert. C'est pour cela que M. Berlusconi va pouvoir investir en France ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Gérard Bapt. D'Aubert, quand tu vas intervenir, cela va être ta fête !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. L'obligation de déclarer à la commission des opérations de bourse les prises de participation significatives ne permettra aucun contrôle. En effet, la loi sur l'autocontrôle prévoit une obligation de rendre publique une

prise de participation au-delà d'un certain seuil, mais il ne s'agit que d'une déclaration. Il n'existe donc aucun moyen d'empêcher la mainmise d'intérêts étrangers sur les entreprises que vous voulez dénationaliser. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Au surplus, la suppression du contrôle des changes que vous voulez immédiate et totale accroîtrait encore le danger.

Je dirai un mot de la participation des représentants des salariés au conseil d'administration. Mais peut-être que vous n'y avez même pas pensé ! La suppression de cette disposition aboutirait à ce que les représentants des salariés ne puissent plus participer au conseil d'administration des entreprises. Mais le sort des personnels, monsieur d'Aubert, ne fait sans doute pas partie de vos préoccupations.

M. François d'Aubert. Ce personnel fait partie de mes électeurs !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Vos électeurs seront cédés en même temps que les entreprises au nouveau propriétaire qui décidera de leur sort ! Ou peut-être licenciez-vous d'abord, pour mieux vendre des entreprises au préalable « dégraissées » ?

Je suppose que, puisque vos préoccupations idéologiques passent avant l'intérêt national, elles passeront aussi avant l'intérêt des salariés des entreprises nationales.

M. Emmanuel Aubert. Ce n'est pas un débat général, mais un débat particulier !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Heureusement que les entreprises nationales ont fait leurs preuves et qu'en plusieurs domaines leur situation est maintenant suffisamment stabilisée pour qu'il soit envisageable de franchir de nouvelles étapes.

Le redressement des résultats financiers et des structures de bilan a permis d'élargir les sources de financement des entreprises nationales. Les titres participatifs ont constitué un premier appel au public, l'introduction des filiales en bourse a apporté de nouveaux financements. Le succès de ces opérations, la hausse des actions et des certificats d'investissement constituent la preuve de la large confiance qu'inspirent les entreprises nationales. Elles montrent que ces dernières savent recourir à des sources de financement variées.

Se pose maintenant la question des échanges entre secteur public et secteur privé.

Les frontières entre entreprises nationales et entreprises privées ne peuvent être étanches. Il est sain et normal que des entreprises ou des activités puissent être cédées, achetées, ou échangées. Cela fait partie de la stratégie des entreprises nationales. Et ces mouvements d'achat et de vente doivent pouvoir être réalisés facilement.

Une attention particulière doit être portée aux opérations qui présentent un caractère stratégique pour les entreprises.

Des orientations devront être formalisées pour que les règles d'action des entreprises nationales soient complètement fixées. Ainsi, celles-ci pourront mener leur stratégie de développement en toute clarté.

En définitive, les entreprises nationales se portent bien...

M. François d'Aubert. Sauf Renault !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. ... Elles investissent, elles exportent, elles redressent leurs résultats ; elles jouent un rôle d'entraînement sur les relations sociales du pays. Et cette bonne santé des entreprises nationales est en harmonie avec le reste de l'économie, avec le secteur privé.

C'est, je pense, le meilleur démenti que l'on puisse apporter à tous les mauvais augures qui, en 1981, dénonçaient le risque d'étatisation du pays et qui, aujourd'hui, sans aucun argument, s'attaquent à des entreprises dont notre pays peut être fier. Oui, les Français peuvent être fiers de leurs entreprises nationales et féliciter, comme l'a fait M. le Premier ministre, leurs dirigeants et leurs travailleurs.

Beaucoup reste à faire, mais le redressement de notre industrie est engagé avec ces entreprises nationales qui joueront demain un rôle moteur. Une rupture, que l'opposition veut brutale, serait néfaste à notre industrie, à l'ensemble de

l'économie française et elle aurait, n'en doutez pas, de graves répercussions sociales. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mesdames, messieurs les députés, la nationalisation des banques a-t-elle été utile au pays ? Peut-on les dénationaliser sans risque pour notre économie ? Telles sont les deux questions que je désire aborder au cours de ce débat. Auparavant, il me semble nécessaire de poser le problème dans les termes où les adversaires des nationalisations les expriment généralement.

Première affirmation de l'opposition : la dénationalisation serait le moyen de libérer l'économie de la tutelle de l'Etat. J'observe avec un certain ravissement que ce sont les parangons du dirigisme qui découvrent aujourd'hui les inconvénients d'une mainmise excessive de l'Etat sur la marche de l'économie. Pour notre part, nous n'avons jamais mesuré l'efficacité économique à l'aune des règlements et des contrôles imposés par l'Etat. Nous croyons dans les vertus de la concurrence et de l'émulation entre les entreprises, et c'est pour cette raison que nous avons voulu libérer l'Etat et l'économie de la toute-puissance de quelques grands groupes financiers.

Mais si l'Etat ne doit pas se mêler de tout, encore faut-il qu'il fixe les règles du jeu. L'Etat et la nation sont nés du même mouvement. Trop souvent, l'Etat s'est confondu avec les forces dominantes de la société. Suivant les époques, il a été despotique ou libéral. Si le suffrage universel l'a progressivement démocratisé, le mouvement est loin d'être achevé. Le centralisme était un frein à l'initiative régionale, le dirigisme à l'initiative et au risque économique. Il ne serait pas sage de revenir en arrière.

Deuxième affirmation de l'opposition : l'entreprise privée serait synonyme de liberté et l'entreprise publique de contraintes. Je ne veux pas aborder ici les relations sociales au sein de l'entreprise, qui seront traitées et qui l'ont déjà été, mais seulement observer que la liberté d'entreprendre dépend d'abord du contexte dans lequel l'entreprise agit. Dans une économie dirigiste, l'entreprise, publique ou privée, n'est guère libre de ses mouvements. Voilà pourquoi nous libérons, mois après mois, les prix industriels et offrons aux entreprises la possibilité d'accéder au marché monétaire, ce qui est une innovation importante.

Allons encore un peu plus loin dans notre réflexion : quand une entreprise donnée dispose d'une position de monopole dans un secteur économique, où est la liberté des autres ? Si la concurrence est muselée et les ententes tolérées - comme c'est très souvent le cas dans les pays dits libéraux - où est la liberté d'entreprendre ? C'est en encourageant la concurrence qu'on libère l'économie et c'est en donnant sa chance à chacun que l'on stimule l'esprit d'entreprise. Par exemple, lorsqu'il s'agit des banques, où est la liberté d'une personne ou d'une entreprise qui veut réaliser un projet et ne trouve pas l'argent dont elle a besoin, parce qu'elle ne dispose pas de garanties patrimoniales nécessaires ? La liberté économique est donc une notion qui mérite d'être approfondie. L'évolution de notre système bancaire en témoigne.

Mesdames, messieurs les députés, c'est en 1936, lors de la nationalisation de la Banque de France, que le rapporteur du projet, le député Brunet, constatait devant cette assemblée : « L'escompte a toujours été plus ou moins réservé à un cercle restreint de privilégiés. Paysans, artisans, petits commerçants, ne présentant pas de stocks, d'entreprises, de fonds de commerce, de titres suffisants pour servir de base au crédit se trouvent, pour les garanties à fournir, dans une situation extrêmement difficile. »

Le 2 mars 1945, devant l'Assemblée consultative, le général de Gaulle justifiait la nationalisation des banques de dépôts et des assurances par la nécessité pour l'Etat de « disposer du crédit afin de diriger l'épargne nationale vers les vastes investissements qu'exigent de pareils développements et d'empêcher que des groupements d'intérêts particuliers puissent contrarier l'intérêt général ».

Défendant le projet de loi sur les nationalisations devant votre assemblée, le Premier ministre, Pierre Mauroy, observe à son tour le 13 octobre 1981 - trente-six ans après - qu'une « industrie dynamique exige un tissu de petites et moyennes

entreprises actives, entreprenantes, prêtes à innover, à croître, donc à embaucher. Celles-ci sont aujourd'hui bridées par un système financier qui privilégie la sécurité sur le risque, les références du client sur son dynamisme »

M. Jacques Santrot. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Des nationalisations de 1937 à celles de 1945 et de 1981, l'idée reste la même : la nationalisation du crédit et des assurances a pour but de démocratiser l'économie. Certes, les considérations idéologiques n'ont jamais été absentes des débats, mais si des hommes appartenant à des familles politiques différentes ont été conduits à avancer les mêmes justifications, c'est bien parce que ces nationalisations répondaient à la même nécessité d'organiser le financement du crédit et d'orienter l'épargne en fonction des besoins de l'économie et de la population.

Il est vrai que, dans le passé, la nationalisation du crédit s'est confondue avec l'étatisation. Dans l'esprit de ses promoteurs, elle a été, en effet, le moyen de subordonner le crédit à l'autorité de l'Etat. Partielle, puisque les banques d'affaires ne furent pas concernées, la nationalisation de 1945 fut en fait complétée par la mise en place d'un contrôle étatique étendu à l'ensemble des banques et des assurances publiques et privées. Le système bancaire a donc été un système « cartellisé ». La corporation s'autocritère sous le contrôle de l'Etat. Ainsi s'est mise en place ce que Jean Denizet appelle l'« entente bancaire » qui, au-delà de la concertation entre représentants des banques et autorités monétaires, signifie que les établissements se plient à une même discipline.

On en connaît les conséquences : des circuits bancaires et financiers cloisonnés qui réduisent la concurrence et limitent la liberté de choix des emprunteurs et des épargnants ; un ensemble de rejets de situation qui majorent le coût d'intermédiation, autrement dit, le coût de l'argent ; et pour compenser un crédit devenu trop cher, un système de bonifications dont la charge est supportée par le budget de l'Etat et dont le nombre de procédures s'est multiplié avec le temps ; le tout couronné par un encadrement du crédit très strict.

Ce système a prévalu jusqu'à ces dernières années. La réforme initiée par M. Michel Debré en 1966 a amorcé certaines évolutions, vite bloquées par l'absence de remise en cause de la cartellisation bancaire. Depuis, les rapports n'ont pas manqué dans les années soixante et soixante-dix : ils sont restés lettre morte, faute d'une volonté politique suffisante pour transformer le système et les structures bancaires.

L'extension de la nationalisation des banques en 1982 s'inscrit donc dans un mouvement de libération de notre système financier qui tourne le dos au dirigisme traditionnel. Le secteur public coexiste avec un large secteur coopératif et mutualiste. Il est confronté à la concurrence des banques étrangères en France et à l'extérieur de nos frontières. Il lui faut apporter la preuve d'un dynamisme renouvelé. Non sans quelques réticences, il s'engage dans cette voie. La nationalisation a été, je crois qu'on peut le dire, utile à l'économie : elle a été facteur de progrès par la rationalisation des structures bancaires, l'innovation financière et les nouvelles relations sociales qu'elle a instituées dans les entreprises.

Premièrement, les nationalisations ont permis une rationalisation et une consolidation des structures bancaires. Les regroupements intervenus sont les plus importants que notre système bancaire ait connus : création d'une compagnie financière du C.I.C. contrôlant l'ensemble des banques régionales du groupe, ainsi que la banque de l'Union européenne qui en constitue la banque d'affaires ; création de la compagnie financière du Crédit commercial de France qui contrôle le C.C.F., l'Européenne de banque et l'Union de banques à Paris et plus récemment la banque Chaix ; regroupement dans le groupe Suez de la banque Vernes et de Sofinco. Par ailleurs, les compagnies nationales d'assurance ont élargi leur assise financière avec l'entrée du G.A.N. dans le C.I.C. et la prise de contrôle de la banque Worms par l'U.A.P.

Ces regroupements ont permis aux établissements qui connaissaient des difficultés financières de les surmonter et d'éviter à notre pays les faillites qui se sont produites et se produisent encore dans la plupart des pays industrialisés qui servent ici et là de modèles aux adversaires de la nationalisation.

Ils ont été opérés à l'initiative et avec l'accord des établissements concernés, sans remise en cause des statuts des personnels, en recherchant la complémentarité des activités dans

le respect des identités de chaque établissement. La gigantesque concentration que craignaient les détracteurs des nationalisations n'a pas eu lieu. Elle aurait d'ailleurs contrarié notre volonté de décartelliser le système bancaire.

Ainsi que l'a déjà indiqué Mme Edith Cresson, les établissements bancaires comme les entreprises industrielles se sont vu reconnaître l'autonomie de gestion. Cela ne saurait signifier que l'actionnaire renonce à ses prérogatives. Actionnaire, l'Etat doit les exercer pleinement en nommant les administrateurs et les présidents et en fixant les grandes orientations de l'entreprise. Ni plus, ni moins qu'un actionnaire privé. Certains auront à l'esprit, lorsque j'affirme cette évidence, la récente démission du président du C.C.F. Les querelles de personnes sont toujours détestables quand elles entravent la marche des entreprises. Je ne dirai rien de plus, sinon que la nouvelle structure du C.C.F. donnera toutes ses chances à cet établissement de premier rang et à la réputation internationale méritée.

En deuxième lieu, les nationalisations de 1981 ont également été un puissant facteur d'innovation. Elles ont entraîné un changement qualitatif des relations avec les entreprises. D'importants progrès demeurent encore nécessaires - ce n'est pas Mme Edith Cresson qui me démentira - tant les évolutions des comportements sont lentes, mais je crois qu'on peut dire que les innovations financières ont contribué à réconcilier la banque et l'entreprise. Les banques, et tout particulièrement les banques nationales, ont renforcé et diversifié leurs concours à l'industrie : elles prêtent aujourd'hui à plus long terme et selon des procédures plus simples, elles interviennent plus fréquemment au niveau de la constitution des fonds propres.

Mais la nationalisation n'aurait pas atteint son but si les banques n'étaient pas devenues plus attentives aux besoins des petites et moyennes entreprises et au tissu économique local. Des progrès, certes, sont encore nécessaires, mais dès maintenant l'on constate que les banques saisissent mieux les possibilités ouvertes par les lois sur la protection de l'épargne et le développement de l'initiative économique : sociétés d'innovation, fonds communs de placements à risques, notamment.

C'est ici, mesdames, messieurs les députés, que la concurrence entre les banques peut jouer pleinement pour stimuler l'imagination. Citons le cas des banques régionales, comme la Société marseillaise de Crédit qui a pris l'initiative heureuse - de mettre en place des financements conjoints avec les établissements publics régionaux pour renforcer les fonds propres des entreprises locales et les aider à prendre des risques.

Autre exemple de l'utilité de la nationalisation : le rapprochement entre les différents établissements sur un dossier capital pour l'avenir, celui de la monétique. L'interbancaire totale, situation unique au monde, est un premier pas, qui ouvre la porte au développement de la carte à puces pour améliorer les services bancaires et accroître la sécurité des paiements. La mise en commun des moyens financiers des banques était indispensable. Elle rend encore plus indispensable la concurrence entre les établissements, sinon réapparaîtrait la cartellisation dont les utilisateurs - particuliers, commerçants et industriels - se méfient à juste titre.

Ainsi, loin d'être source de sclérose, comme ses adversaires l'affirmaient, la nationalisation a permis la modernisation du marché financier. Je ne reviens pas sur les réformes réalisées qui conduisent à la mise en place d'un marché unique allant du très court au très long terme, ouvert à tous les opérateurs, au comptant et à terme.

Il ne reste plus qu'à parachever cette révolution financière par l'adoption d'un système de régulation du crédit fondé sur les taux d'intérêt, qui consacrerait l'abandon de l'encadrement du crédit. La présentation par la Banque de France, aujourd'hui même, de la politique monétaire arrêtée pour 1986 montre que nous franchissons une étape décisive en ce sens.

En troisième lieu, de nouvelles relations sociales ont vu le jour grâce à la loi de démocratisation. Chacun s'accorde à reconnaître que la participation de représentants élus du personnel aux conseils d'administration a permis d'instaurer un nouveau dialogue, un dialogue de qualité qui rejait sur l'ensemble de l'entreprise, à tous les niveaux. La mise en œuvre des lois Auroux s'y fait aussi mieux qu'ailleurs, même si des progrès restent à accomplir.

Permettez-moi d'insister sur un point que je crois très important.

Le dialogue social ainsi instauré est un atout pour affronter les problèmes auxquels les banques sont confrontées. Là encore, il convient de préparer l'avenir et l'on ne peut le faire qu'avec le concours des salariés et de leurs organisations syndicales. Nous savons tous que le métier bancaire sera profondément transformé par la monétique et l'informatique et que des évolutions sont à prévoir dès maintenant en matière d'emploi. Cela exige des employés et des cadres des banques un effort d'adaptation qu'ils sont parfaitement capables de réaliser s'ils y sont préparés, mais cela leur apporte également des perspectives nouvelles qui seront pour eux autant d'occasions d'un enrichissement matériel et intellectuel.

A cet effet, des plans d'entreprise ont été élaborés à la demande des pouvoirs publics, à la suite d'une très large concertation. Je souhaite que la poursuite de celle-ci permette d'accélérer la mise en œuvre de ces plans et évite aux salariés des banques les difficultés sociales qu'ont connues de nombreux secteurs de l'industrie à cause de l'imprévoyance de nos précédents. En matière d'emploi, il n'y a jamais de fatalité, mais nous savons d'expérience que les retards pris mettent longtemps à être corrigés.

Facteur de progrès dans le domaine social, facteur d'efficacité sur le plan économique, la nationalisation est positive, aussi sur le plan des comptes bancaires. Les résultats bruts d'exploitation des banques nationalisées sont passés de 15,5 milliards de francs en 1980 à 27 milliards de francs en 1984, soit une progression de 74 p. 100. Au premier semestre 1985, ils ont atteint 12,3 milliards de francs contre 10,4 milliards de francs au cours de la période correspondante de 1984. La progression d'une année sur l'autre est donc de 18,2 p. 100. Parmi les banques nationalisées, ce sont les grands établissements et ceux qui ont fait l'objet de mesures de restructuration après leur entrée dans le secteur public qui enregistrent les résultats les plus satisfaisants, et ceux-ci ne sont contestés par personne.

Voilà pour le bilan qui montre la voie dans laquelle il faut persévérer : la nationalisation du crédit a donné de l'air à l'économie. Elle répond à une exigence profonde de liberté et d'autonomie. Elle nous permet, mois après mois, de réduire le coût de l'argent et de développer, comme cela n'avait jamais été fait, la concurrence entre les banques.

Deuxième question posée : la dénationalisation pourrait-elle se faire sans risque ?

La droite veut dénationaliser pour deux raisons. L'une de principe, dogmatique en quelque sorte : je n'y reviens pas, car je me suis déjà expliqué sur ce point. L'autre de circonstance : la nationalisation servirait à alimenter le budget de l'Etat. Curieux raisonnement, notons-le, que celui qui consiste à vendre le patrimoine national pour supprimer l'impôt sur les grandes fortunes ou réduire celui payé par les hauts revenus ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

J'observe aussi qu'il est singulier de vouloir vendre des établissements bancaires publics qui font des bénéfices. En vérité - Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur l'a déjà dit - la droite tient toujours le même discours : elle préfère socialiser les pertes, par exemple la sidérurgie, financée de 1976 à 1981 à coup de subventions publiques, et privatiser les profits.

S'il s'agissait d'apporter des fonds propres aux banques, point ne serait besoin de dénationaliser : les banques peuvent collecter l'épargne nécessaire en émettant des certificats d'investissement et des titres participatifs, dispositifs que nous avons encouragés et qui fonctionnent bien, sans remettre en cause la nationalisation.

Alors, interrogeons-nous, après Mr. Cresson, sur les conséquences immédiates qu'aurait la privatisation du secteur public bancaire. Pour réaliser cette privatisation, il serait nécessaire de placer des actions. Certes, on peut supposer qu'il y aurait des acquéreurs, nos banques ayant bonne réputation, mais ce serait autant de moins, comme cela a déjà été dit, pour l'investissement privé, pour les petites, les moyennes ou les grandes entreprises du secteur privé qui demeurent encore la majorité.

M. Michel Noir. Et autant de moins pour les obligations d'Etat !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. On évalue à quelque 100 milliards de francs la valeur de nos banques. J'ai d'ailleurs eu beaucoup de difficultés à obtenir des chiffres. Il semble qu'à l'étranger elles

soient évaluées à une valeur supérieure aux estimations de mes propres services, ce qui confirme leur bonne réputation. Mais la vente d'une part aussi importante de notre économie pèserait fortement sur le marché financier. Les entreprises privées qui sollicitent actuellement la Bourse ne trouveraient plus d'acquéreurs de leurs titres et cela compromettrait la modernisation industrielle, si nécessaire pour affronter la concurrence internationale.

Mesdames, messieurs les députés, je pose cette simple question : qui accepterait ce risque sans réfléchir ?

Autre risque : la « défrancisation » de notre appareil bancaire entraînerait la perte de notre indépendance financière. Avec le Gouvernement, je suis favorable aux investissements étrangers en France, créateurs d'emplois et de richesse pour notre économie. Mais je refuse que l'on brade le patrimoine national à des fins partisans. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

L'opposition a d'ailleurs compris la force de l'argument et elle a fixé une limite que le ministre des finances serait obligé de faire respecter. Voilà le dirigisme qui revient au galop ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. François Loncle et M. Noël Ravassard. Bravo !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais comment concilier cette limitation avec la suppression du contrôle des changes...

M. Gérard Bapt. Eh oui !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget... dont on proclame par ailleurs la nécessité, ce que je crois aussi utile dès que le redressement de notre économie - qui est en bonne voie, comme en témoigne l'excellente santé du franc - sera terminé ? Et comme personne ne veut remettre en cause l'appartenance de la France à la Communauté européenne, on voit que la limitation envisagée n'aurait aucune portée pratique. Ainsi la France - les Français doivent y réfléchir - risquerait-elle donc bien d'être dépossédée d'une partie de son système bancaire si le pays suivait les propositions de l'opposition.

A un moment où le financement de l'économie constitue un facteur décisif de la modernisation et de l'investissement, la nationalisation des banques - je crois l'avoir démontré avec sérénité - apporte un dynamisme et une sécurité que beaucoup d'autres pays peuvent nous envier. La question que nous posons, et que l'opposition élude, est donc de savoir si nous voulons casser cet instrument en dénationalisant ou si, au contraire, nous voulons mobiliser l'ensemble des personnels des banques pour poursuivre, avec lui, l'effort de modernisation et d'adaptation nécessaire. Pour le Gouvernement, le choix est clair : il faut continuer dans la voie où nous sommes résolument engagés ; elle concilie la liberté des agents économiques avec l'intérêt de nos concitoyens ; elle garantit l'indépendance financière de notre pays. Changer de cap serait donc une faute grave. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jospin, premier orateur inscrit.

M. Lionel Jospin. Mesdames, messieurs, le présent débat sur les nationalisations est le premier d'une série de quatre que le Premier ministre et le Gouvernement ont proposés à la représentation nationale et qui doivent être consacrés, outre les nationalisations, à la fonction publique, à la protection sociale et à l'agriculture.

Le Gouvernement, je crois, a eu raison de proposer ces débats, car il est bon d'éclairer l'opinion, à travers les discussions des représentants du peuple, avant le choix de 1986.

Ce débat sur les nationalisations - dont certains voudraient faire un débat sur les dénationalisations...

M. François d'Aubert. C'est M. Fabius qui le veut !

M. Lionel Jospin. ... me paraît plus particulièrement utile, même s'il ne semble pas avoir provoqué l'enthousiasme du côté droit de l'hémicycle !

M. Bernard Montergnols. Il y a plus de monde sur le bateau de la croisière du libéralisme !

M. François d'Aubert. Il vaut mieux être sur un bateau de croisière que sur le radeau de la *Méduse* !

M. Lionel Jospin. Je placerais mon intervention sur un plan général - d'autres députés socialistes interviendront sur des sujets plus précis - et je traiterai des trois points suivants :

Premièrement, si nous avons nationalisé des entreprises et des banques en 1981, nous l'avons fait pour de bonnes raisons :

Deuxièmement, les résultats obtenus sont satisfaisants :

Troisièmement, à ceux qui demandent ce qu'il faut faire - certains ont des propositions sommaires à présenter à cet égard - nous répondons : faire bouger le secteur public, oui ; le casser par la privatisation, non ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Nous avons, mesdames, messieurs, nationalisé pour de bonnes raisons. Il est indispensable de redire pourquoi nous l'avons fait si l'on veut comprendre l'enjeu du choix auquel nous serons appelés dans quelques mois.

Il me semble, de ce point de vue, que deux simplifications doivent être évitées : à droite, on prétendrait que nous n'avons nationalisé que par pur caprice idéologique, et dans nos propres rangs, je me demande si certains ne pensent pas que nous ne l'aurions fait que pour de stricts motifs économiques, comme si on n'osait plus en invoquer d'autres, comme si notre conception de la société ne pouvait aller de pair avec le réalisme économique ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes.*)

Les nationalisations, celles que nous avons opérées comme celles qui les ont précédées, tiennent effectivement à une certaine conception de la société, mais également à la prise en compte de la réalité économique de notre pays.

L'idée de remettre à la collectivité, au nom de la souveraineté nationale, des empires industriels ou bancaires appropriés privativement, parce qu'ils sont des lieux excessifs de pouvoir, parce qu'ils constituent des biens essentiels pour la nation, pour commencer à changer le statut des travailleurs, est effectivement une vieille idée socialiste, et nous n'avons certainement pas à en avoir honte.

Oui, la pensée socialiste a évolué avec la réalité économique, et elle se distingue de la vision des communistes, car nous avons, nous, mesuré le poids des leçons de l'histoire communiste et de la centralisation excessive du pouvoir économique.

Non, nous ne préconisons plus l'appropriation de tous les biens d'équipement comme cela pouvait encore être fait au début de ce siècle, y compris par Léon Blum.

M. François d'Aubert. C'est une bonne nouvelle ! (*Protestations sur plusieurs bancs des socialistes.*)

M. Raymond Douyère. Il faut nous relire un peu !

M. Lionel Jospin. Nous sommes contre la collectivisation et nous sommes pour un système mixte.

Non, nous ne réclamons pas l'expropriation puisque, au contraire, nous avons proposé une indemnisation.

M. François d'Aubert. Et pour la tour Eiffel ?

M. Lionel Jospin. Nous ne proposons d'ailleurs pas de nouvelles nationalisations pour la nouvelle législature, vous l'aurez peut-être noté.

M. François d'Aubert. Bonne nouvelle !

M. Lionel Jospin. Mais l'approche socialiste subsiste. Elle consiste, à travers une dynamique économique créée par un secteur public fort, à établir un nouvel équilibre entre le secteur public et le secteur privé, entre les patrons, d'une part, les travailleurs et les cadres, d'autre part, entre la recherche du profit, qui est l'objectif de l'entreprise, et le service de buts d'intérêt général que l'on doit imposer à de grandes entreprises à vocation de service public. Elle consiste à trouver un équilibre entre l'efficacité économique, qui justifie les activités productives, et le progrès social, qui doit rester leur finalité.

Il est bon de rappeler ici à certains qui l'oublient et qui sont peut-être venus si peu nombreux parce qu'ils l'avaient oublié, que en France, cette approche de la nationalisation n'a pas été une exclusivité des socialistes depuis plusieurs décennies. Elle rejoint une vieille tradition de la France. Elle a été celle de toutes les forces - socialistes, communistes, démocrates-chrétiennes, mais aussi gaullistes - qui s'étaient rassemblées dans l'aventure et dans l'espérance de la Résistance. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

De ce point de vue - je le dis à ceux qui se réclament encore du gaullisme - vous opérez actuellement, avec cette mode du libéralisme, une véritable « coupure » avec notre histoire, mais aussi avec votre histoire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Michel Noir. Nous n'avons pas de leçon de gaullisme à recevoir ! Pas vous et pas ça !

M. Lionel Jospin. Mais c'est une vérité historique ! Je ne me réclame en rien du gaullisme !

M. François d'Aubert. M. Fabius, lui, s'en réclame !

M. Lionel Jospin. Jamais, dans aucun discours, je n'ai utilisé des citations du général de Gaulle à mon profit. Je dis une vérité historique. Qu'elle vous gêne ne vous donne pas le droit de la changer ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

La deuxième justification des nationalisations de 1981 est qu'elles prenaient en compte une réalité économique spécifique à la France.

Car deux questions se posent, auxquelles vous devez répondre avant de proposer vos dénationalisations massives. Premièrement, pourquoi existait-il en France avant 1981 un secteur public fort ? Deuxièmement, pourquoi n'avez-vous pas vous-mêmes dénationalisé entre 1958 et 1961, avant d'être emportés par la passion idéologique ? Vous auriez pu le faire. Or vous ne l'avez pas fait ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Deux raisons essentielles me semblent à l'origine de cet état de fait.

La première, c'est que l'intervention de l'Etat dans l'économie en France est liée à la nature même et à l'histoire même de notre économie et du capitalisme dans notre pays.

La deuxième, c'est que vous savez bien, au fond de vous-mêmes, si vous êtes honnêtes, messieurs de l'opposition, que le secteur public a joué un rôle décisif dans ce que l'on a appelé, après la guerre, le miracle économique français.

M. Michel Noir. C'est juste !

M. Lionel Jospin. C'est vrai que notre pays a fait sa révolution industrielle de façon plus tardive que la Grande-Bretagne et de façon moins puissante que l'Allemagne, les Etats-Unis ou le Japon, quand il s'est lancé dans la course.

Il est de fait - et vous ne pouvez le nier - que les phases de développement économique accéléré coïncident avec une intervention décisive de l'Etat, que ce soit pour la première révolution industrielle, avec le Second Empire, ou que ce soit pour la deuxième révolution industrielle, avec la IV^e République et une partie de la V^e République.

Les systèmes politiques sont différents. Dans un cas, il s'agit du césarisme, dans l'autre, de la démocratie parlementaire. Mais dans les deux cas il s'agit bien d'une nécessaire intervention de l'Etat pour stimuler. Pourquoi stimuler ? Parce que le capitalisme français - cela aussi, vous le savez - est moins concentré, moins audacieux, plus protectionniste et moins tourné vers le risque industriel. Il est aussi plus traditionnel dans ses modes de gestion que beaucoup de ses concurrents à l'échelle internationale, même s'il y a dans ce domaine de belles exceptions et des progrès de plus en plus rapides. C'est bien pourquoi l'Etat a dû, dans notre histoire, intervenir pour stimuler l'activité économique et faire prendre un peu d'audace à certains de ses acteurs. C'est aussi pourquoi, comme je le disais tout à l'heure, le secteur public a joué ce rôle décisif dans les décennies de croissance de l'après-guerre.

C'est en partie grâce à lui que nous sommes passés, par rapport à l'avant-guerre et à la stagnation, à un fort taux d'investissements, grâce à lui en partie que nous avons eu cette performance étonnante de croissance économique, grâce à lui que de grandes réalisations économiques et technologiques ont été accomplies dans l'aéronautique, dans le spatial, dans le nucléaire, dans les trains rapides, dans la percée de l'industrie automobile, en même temps que de bonnes performances sociales venaient s'ajouter aux performances économiques.

Oui, la constitution d'une économie mixte par le développement du secteur public a constitué et reste, selon nous, une réponse originale aux faiblesses de l'économie française. C'est une idée socialiste, que nous avons partagée, à une époque, avec d'autres, mais elle est profondément adaptée à

notre réalité. Elle est la marque d'une voie française originale. Je m'étonne faut-il le dire ? - que, maintenant, vous y manquez.

Et c'est bien pourquoi nous avons voulu étendre, de façon significative mais limitée, le secteur public en 1981.

Les motifs des nationalisations de 1981 sont clairs. C'était parce que les entreprises concernées étaient dominantes dans un certain nombre de secteurs clés pour la vie économique et pour notre indépendance. C'était parce que plusieurs de ces entreprises étaient menacées soit par leurs difficultés internes, soit par l'ambition, la puissance et les moyens de leurs concurrents étrangers. C'était parce que nous voulions, comme l'a rappelé M. le ministre Pierre Bérégovoy, mettre davantage les banques au service de l'économie. C'était, comme l'a dit Mme le ministre Edith Cresson, parce que nous voulions donner au pays les moyens d'une grande politique industrielle.

Fallait-il renoncer à le faire sous prétexte qu'il s'agissait, à l'exception du secteur sidérurgique, d'entreprises en secteur concurrentiel, selon une distinction que vous opérez parfois ?

On pourrait répondre, chers collègues, que Air France, l'Aérospatiale, Renault, les banques, les assurances - du moins celles qui avaient été nationalisées en 1945 - étaient en situation de concurrence et le sont restées.

Mais un argument beaucoup plus fort doit être apporté dans la discussion. Au fond, les secteurs concernés par les nationalisations de 1981, à l'exception de la sidérurgie, sont devenus les secteurs décisifs et même les nouveaux secteurs de base de la bataille économique mondiale. Ce ne sont plus le charbon et l'acier qui font la puissance des nations, mais ce sont l'informatique, la chimie fine, la bio-industrie, les télécommunications, l'électronique, le spatial.

L'Etat, le pouvoir démocratique - car c'est là notre conception de l'Etat : il ne s'agit pas d'une machine étrangère, abstraite et oppressive - ne peut se désintéresser de ce qui se passe dans ces secteurs qui commandent l'avenir du pays, son indépendance et son emploi. Il le peut d'autant moins quand les choses n'y vont pas bien, comme c'était le cas à plusieurs égards avant 1981.

Nous constatons d'ailleurs que ces secteurs, dans les deux géants de l'industrie que sont les Etats-Unis et le Japon, sont puissamment aidés, que ce soit par le mécanisme des commandes publiques aux Etats-Unis ou par le rôle de ce holding d'Etat qu'est le M.I.T.I. au Japon. Et ils ont besoin d'être aidés aussi en France. Vous savez bien - la démonstration en a été faite tout à l'heure - que le marché financier est hors d'état, dans notre pays, de leur assurer les fonds propres nécessaires. Par conséquent, l'Etat devra, d'une façon ou d'une autre, les aider. Ou bien alors, ces très grandes entreprises ne pourront avoir les moyens de leur ambition.

C'est pourquoi je pense personnellement que l'argument selon lequel la privatisation des entreprises serait une façon d'économiser l'argent des contribuables est un argument à la fois démagogique et mensonger. C'est d'ailleurs souvent le propre de la démagogie d'être mensongère.

Un député socialiste. Très bien !

M. Lionel Jospin. Puisque la collectivité nationale - et donc les contribuables - devra en tout état de cause apporter une aide, pourquoi le ferait-on pour quelques grands actionnaires privés ? Ne vaut-il pas mieux le faire pour des entreprises qui appartiennent effectivement à la collectivité nationale ?

Préserver et développer nos grands groupes industriels, mettre mieux le crédit au service de l'économie, associer progressivement les travailleurs à la gestion des entreprises : tel était notre triple objectif, et il avait bien pour fonction d'aller plus avant vers la démocratie sociale, d'aller plus fortement vers une économie plus moderne.

Il me semble que les résultats obtenus par le secteur public sont à cet égard satisfaisants.

Je ne développerai pas longuement le bilan, puisque M. le Premier ministre, dans son intervention introductive, puis M. le ministre de l'économie et des finances et Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur se sont exprimés de façon précise, argumentée et très souvent - je l'ai constaté en vous voyant, messieurs de l'opposition - difficilement contestable. Je me contenterai donc de rappeler quelques grands traits.

Ce bilan, qu'il est d'autant plus difficile de juger très vite que le délai qui a présidé à la mise en place du secteur nationalisé nouveau est relativement court et que les chefs d'entreprise ne bénéficiaient pas d'un héritage toujours excellent, me semble bon sur le plan économique, convenable sur le plan social et significatif de notre philosophie en matière de nationalisations.

Le bilan économique est bon. Cela a été dit, et je me bornerai à rappeler ici : le rétablissement financier de plusieurs grandes entreprises, le renforcement de nos positions sur les marchés extérieurs, avec quelques succès spectaculaires récents, la relance de l'investissement et de la recherche, opérée dans plusieurs grands groupes, le maintien de l'emploi dans ce secteur, malgré les restructurations et ce qu'elles ont impliqué, l'affirmation, enfin, de véritables politiques industrielles de firme.

Le bilan social, comme M. le Premier ministre l'a lui-même suggéré, est convenable. Il ne pouvait sans doute pas être aussi exemplaire que nous l'aurions souhaité, en raison de la crise et de la brutalité de la compétition mondiale et des situations trouvées en héritage. Il reste trop de réticences ou de visions archaïques en matière de politique sociale ou de politique du personnel dans certaines directions.

Bien des progrès sont encore à faire, mais il y a des éléments positifs qui ne peuvent pas être niés.

Je citerai, par exemple, le traitement social des mutations en cours. Il est aisé d'opposer la « convention sidérurgie » et les dizaines de milliers de licenciements opérés en Grande-Bretagne chez British Steel.

Un député socialiste. C'est exact !

M. Lionel Jospin. Je citerai également la démocratisation du secteur public, avec une nouvelle conception qui s'esquisse de l'équilibre des pouvoirs au sein des entreprises.

De même, les politiques du personnel commencent à se faire plus ouvertes et plus modernes.

Ces trois années et demie montrent que notre philosophie de la nationalisation est à la fois ouverte et réaliste.

La nationalisation, chers collègues, n'est pas l'étatisation. D'ailleurs, le terme utilisé à l'origine est significatif : « entreprises remises à la nation ». Il s'agit, en effet, de réunir des entreprises à la nation.

Et ce n'est pas l'Etat lui-même, contrairement à la caricature que veut répandre l'opposition, qui est producteur, industriel ou banquier. Quand certains disent : « L'Etat n'est pas fait pour produire », ils commettent tout simplement une confusion entre le statut juridique et la réalité des entreprises.

En outre, le caractère de la propriété est différent si l'entreprise est publique.

Enfin, ce sont bien les dirigeants et les cadres qui dirigent, selon des conceptions peut-être plus ouvertes et plus progressistes, et avec certaines formes de contrôle des travailleurs, et ce ne sont pas les directeurs des ministères qui dirigent les entreprises à leur place.

Un député socialiste. Très bien !

M. Lionel Jospin. Par ailleurs, les relations entre l'Etat et les entreprises publiques me paraissent constituer un assez bon équilibre : l'autonomie de gestion préserve le rôle des dirigeants et de l'encadrement ; les contrats de plan expriment l'action de la puissance publique et son rôle d'orientation générale ; la démocratisation assure une certaine présence, peut-être encore trop faible, des travailleurs dans les décisions.

En somme, le bilan du secteur nationalisé - celui d'avant 1981 comme celui d'après - est plutôt bon. D'ailleurs, s'il allait mal, je suis persuadé que vous ne voudriez pas avec tant d'ardeur le privatiser. (*Sourires et applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Comme on l'a dit ici, socialisation des pertes et privatisation des profits, c'est encore le fin du fin de votre philosophie !

Alors - et c'est mon dernier point - faut-il changer, faut-il défaire, faut-il privatiser ce qui s'est construit ces dernières années ? Ma réponse est qu'il faut peut-être, sans doute même, faire bouger le secteur public, mais que le casser par la privatisation, il n'en n'est pas question !

Vous proposez le désordre, par la privatisation. Nous proposons une dynamique, par l'ouverture du secteur public.

On devine, bien sûr, vos motifs dans cette croisade et dans ces propositions, d'ailleurs souvent imprécises. On voit bien que, avec cette vague réactionnaire qui vous emporte, les stimuli de l'extrême droite, vous voudriez bien en finir avec un certain équilibre de notre société esquissé justement au lendemain de la Résistance. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Michel Noir. C'est plein de nuances !

M. Lionel Jospin. Je crois avoir été assez nuancé.

Car, si vous avez la passion du privé, messieurs de l'opposition, vous ne savez même plus, apparemment, ce qu'est le service public. C'est la confiance que faisait M. Alain Madelin, qui, sur le bateau où étaient plusieurs d'entre vous, proposait 500 000 F - il ne manque pas de moyens ! - à celui qui lui donnerait une définition convenable du service public. Qu'il s'adresse à André Laignel ! Nous prendrons ces 500 000 F pour la campagne du parti socialiste ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Vous voulez également - c'est visible à l'œil nu - réaliser une formidable opération financière au profit d'un certain nombre d'opérateurs privés. De ce point de vue, la concomitance de vos propositions de privatisation avec la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes n'est évidemment pas fortuite.

Nous avons une ambition industrielle. Certains d'entre vous semblent avoir, non pour eux-mêmes, mais pour les opérateurs privés, un formidable appétit patrimonial. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Vous voulez également casser l'idée que le monde du travail - cadres, techniciens, ouvriers - puisse participer progressivement, notamment à travers les organismes de contrôle et les conseils d'administration des grandes entreprises, aux grandes décisions qui engagent la destinée des firmes qu'ils font vivre.

Plus extravagant encore - M. Pierre Bérégovoy y a d'ailleurs fait allusion -, vous voulez financer par la vente des actifs votre politique budgétaire, à la fois démagogique et imprévoyante. Vous me faites penser à ces fils de famille qui vendent l'usine de papa pour assurer leur train de vie. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. René Haby. Soyez sérieux !

M. Lionel Jospin. Je crois aussi, mesdames, messieurs de l'opposition, que la mise en application de vos projets serait néfaste. Elle opérerait une considérable ponction sur le marché financier ; il me semble qu'il y a un meilleur usage pour l'épargne française que cette immense transaction à vide. Elle désorganiserait non seulement les entreprises qui fonctionnent bien mais aussi des politiques industrielles ambitieuses. Elle mettrait en péril, comme cela a été démontré ici, le caractère français de certaines de nos grandes firmes. Elle autoriserait une véritable régression sociale, non seulement par la mise en cause des droits nouveaux des travailleurs dans les entreprises publiques, mais aussi par les risques qu'elle ferait courir pour l'emploi.

Suppression de l'impôt sur les grandes fortunes d'un côté, suppression de l'autorisation administrative de licenciement de l'autre : on ne peut mieux symboliser la philosophie d'un projet, les orientations d'une politique !

Nous, nous voulons, au contraire, poursuivre une dynamique grâce à un secteur public ouvert. Nous acceptons que les grandes entreprises évoluent, non pour des motifs idéologiques, mais en fonction des impératifs d'une politique industrielle et commerciale bien conduite. Les achats et les ventes d'unités de production qui se sont produites - avec des soldes positifs comme l'a rappelé M. le Premier ministre -, la « loi de respiration » que le parti socialiste souhaite proposer pour la nouvelle législature...

M. Michel Noir. Ah ! Il serait temps !

M. Lionel Jospin. ... doivent donner cette souplesse nécessaire. Oui, des actifs peuvent être vendus au privé et d'autres devenir publics, sans que le caractère public du groupe concerné soit mis en cause.

Enfin, nous pouvons admettre que le secteur public lui-même évolue. L'irréversibilité du statut d'une entreprise n'est pas pour nous une affaire de dogme, une question de religion. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)...

M. Michel Noir. Très bien !

M. Lionel Jospin. ... mais il s'agit de conserver dans tous les cas au pays un secteur public important et de taille comparable à travers les années. Ce n'est pas votre politique, car, vous, vous souhaitez une remise en cause globale.

Mes chers collègues, en conclusion, je dirai que force est de constater que la souplesse et le réalisme sont de notre côté - ce qui n'exclut pas, j'espère l'avoir montré, que nos convictions restent identiques - et la volonté idéologique du côté de l'opposition. C'est pourquoi, sans doute, en ce domaine comme dans d'autres, les contradictions sont nombreuses dans l'opposition.

S'agissant du cumul, M. Chirac n'est pas d'accord avec M. Giscard d'Estaing ! Pour ce qui est des législations d'exception, Mme Veil n'est pas d'accord avec M. Chirac ! Enfin, en ce qui concerne les dénationalisations, M. Chirac n'est pas d'accord avec M. Barre !

M. Francisque Perrut. Regardez un peu chez vous ! Etes-vous d'accord avec M. Rocard ?

M. Michel Noir. Ils préparent la synthèse !

M. Lionel Jospin. Faut-il tout dénationaliser ou seulement dénationaliser le secteur qui a été nationalisé après 1981 ? Faut-il dénationaliser uniquement le secteur concurrentiel, et ce pour toutes les entreprises nationalisées d'avant 1981 ou seulement pour celles qui l'ont été après 1981 ? Sur ce point, les avis divergent selon les personnes et en fonction des moments. Nous souhaiterions vivement, messieurs de l'opposition - et les Français avec nous - que vous nous aidiez à faire enfin la lumière sur vos projets. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Emmanuel Aubert. Et sur les vôtres aussi !

M. Lionel Jospin. Faut-il dénationaliser tout de suite ou progressivement ? Là encore, il n'y a pas d'accord entre vous !

M. Michel Noir. Mais si !

M. Lionel Jospin. Il est vrai que choisir la première hypothèse, c'est choisir le désordre, et que choisir la deuxième, c'est choisir de faire peser l'incertitude sur les entreprises.

C'est pourquoi, messieurs, si vous deviez être au pouvoir, je vous suggérerais d'abandonner votre programme de dénationalisation. Cela vous éviterait de faire subir à l'industrie française ce que le gouvernement conservateur de Grande-Bretagne inflige, sous nos yeux, à l'industrie britannique. Cela nous éviterait, si cette hypothèse devait se produire...

M. Michel Noir. C'est une bonne hypothèse !

M. Lionel Jospin. ... d'avoir à entrer, à notre tour, dans le cycle des dénationalisations - renationalisations qui est catastrophique pour les grandes entreprises et qui a été notamment nuisible pour la Grande-Bretagne.

M. Michel Noir. C'est une promesse ?

M. Lionel Jospin. N'étant pas sûr de vous convaincre, messieurs de l'opposition, et pour quelques autres raisons encore, je crois qu'il serait plus raisonnable que les Français nous confirment le soin d'aider à faire vivre, pour le bien du pays, dans une économie mixte, un secteur public fort, souple et évolutif. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes.*)

M. Emmanuel Aubert. Ce n'est pas aujourd'hui la veille ! (*M. Philippe Séguin remplace M. Louis Mermaz au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN, vice-président

M. le président. La parole est à M. Noir.

M. Michel Noir. Monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, lorsqu'en 1945, à la sortie de la guerre, le général de Gaulle décida la création d'un vaste secteur public dans les domaines de l'énergie, du crédit et de l'industrie, l'économie française était à reconstruire.

A peine deux ans plus tard, monsieur le premier secrétaire du parti socialiste, le 12 novembre 1947, dans un entretien avec la presse, le général de Gaulle précisait sa conception du secteur public, indiquant qu'une fois le redressement

opéré, rien ne justifiait que nombre des entreprises restent publiques et que celles-ci avaient vocation à redevenir privées, à commencer par Renault.

M. Robert Cabé. Que ne l'avez-vous fait vous-mêmes ? Vous l'avez trahi !

M. François Loncle. Vous avez été vingt-trois ans au pouvoir, vous auriez eu le temps de le faire !

M. Michel Noir. Telle est, mes chers collègues, la réalité très pragmatique de la pensée gaulliste à laquelle, monsieur le Premier ministre, vous et vos amis tentez de plus en plus souvent de faire référence. Vous le faites d'ailleurs parfois de façon si indécente que l'on doit vous rappeler à l'ordre, comme vous en avez fait la cuisante expérience lors d'un débat télévisé récent avec M. Jacques Chirac.

M. Robert Cabé. C'est très maladroit !

M. Michel Noir. Pour notre part, mes chers collègues, comme nombre de Français, nous gardons un excellent souvenir de ce débat. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Raymond Douyère. C'est minable ! Il faut vraiment n'avoir aucun argument !

M. Emmanuel Aubert. Vous n'aimez pas, messieurs, que l'on vous fasse ce rappel. M. Noir a raison.

M. Michel Noir. S'il faut donc laisser de côté cette tentative indécente de revendication du gaullisme, quel peut être l'objet de ce débat sur les entreprises nationales, débat que vous honorez de votre présence, monsieur le Premier ministre ?

S'agit-il, de façon sérieuse et objective, d'apprécier la performance d'une certaine conception de l'organisation économique - celle de la propriété des entreprises par l'Etat - en comparant les résultats des entreprises publiques à ceux des entreprises privées ?

S'agit-il de s'interroger sur l'originalité française, qui a fait que notre pays a nationalisé, alors que nos partenaires commençaient, eux, à privatiser ?

S'agit-il de nourrir un débat essentiel portant sur les rôles respectifs de l'Etat et de l'initiative individuelle ?

Ni l'un ni l'autre. Il s'agit tout simplement d'ouvrir votre campagne électorale, messieurs de la majorité !

M. Emmanuel Aubert. Très juste !

M. Michel Noir. Et vous voilà, quasiment, en ordre de bataille électorale...

M. Marc Lauriol. Tous ensemble !

M. Michel Noir. ...puisque Laurent Fabius, Edith Cresson, Pierre Bérégovoy, Lionel Jospin sont là !

M. Marc Lauriol. On n'a jamais vu autant de ministres en un seul jour !

M. Michel Noir. Il s'agit, je le répète, d'ouvrir votre campagne électorale (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Un député socialiste. Et vous ?

Pierre-Bernard Cousté. C'est la vérité, c'est pour cela que la majorité réagit !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Michel Noir. ...et de le faire dès maintenant sur un thème sur lequel vous êtes en position de grande faiblesse, en imaginant que la contre-attaque vous permettra de redresser en partie la situation.

M. Roger Duroure. Au fait ! Au fait !

M. Michel Noir. Nous allons y venir. (*Ah ! sur plusieurs bancs des socialistes.*)

S'agissant du bilan de la nationalisation, vous êtes en effet en difficulté, et ce pour plusieurs raisons.

Qui, en France, croit encore aujourd'hui aux intentions affichées en 1981 ?

M. Marc Lauriol. Personne !

M. Michel Noir. Le secteur nationalisé, « fer de lance » de la croissance !

M. Pierre Forgues. Absolument !

M. Michel Noir. Quelle croissance ? Depuis quatre ans, nous sommes à la traîne par rapport à nos principaux compétiteurs.

M. Jean-Claude Cassaing. C'est faux !

M. Michel Noir. Le seul courage qui compte, monsieur Bérégovoy, c'est celui de la comparaison. Or il montre que la croissance de la France recule, que nos parts de marché mondial diminuent et que les capacités financières de nos entreprises nationales régressent par rapport à celles de leurs grandes concurrentes.

Un député socialiste. Quel culot !

M. Michel Noir. Il en va de même, madame Cresson, pour ce qui est de nos capacités en matière de recherche-développement. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Robert Cabé. Vous avez une mauvaise copie !

M. Jean-Pierre Kuchelida. Qui vous a fait votre brouillon ?

M. Michel Noir. Quelle croissance ? Quel fer de lance ?

Aujourd'hui, l'essentiel de l'accroissement de valeur ajoutée, d'innovations, de résultats à l'exportation, est apporté, les statistiques le prouvent, par le tissu des moyennes entreprises.

On disait aussi, en 1981, du secteur nationalisé qu'il était le « vecteur de la bataille pour l'emploi ».

Quel salarié pourrait encore croire à l'immense chantage électoral à l'emploi de 1981, alors que depuis deux ans, le rythme des suppressions d'emplois dépasse les 40 000 pour les seules entreprises nationales ?

M. Marc Lauriol. Très juste !

M. Pierre Forgues. Démagogue !

M. Michel Noir. Ce sont des chiffres, ce n'est pas de la démagogie !

M. Marc Lauriol. C'est vrai !

M. Michel Noir. Demandez donc à la C.G.T. ou aux syndicats !

On disait aussi du secteur nationalisé qu'il était le « moteur de l'investissement ».

M. Guy-Michel Chauveau. C'est vrai !

M. Michel Noir. Or, en dépit de l'ampleur des dotations en capital, l'investissement industriel français en 1984, exprimé en francs 1980, est exactement au même niveau qu'en 1980, selon les chiffres de l'O.C.D.E.

On disait enfin du secteur nationalisé qu'il était le « champ d'expérimentation d'une nouvelle démocratie industrielle ». Mes chers collègues, quel cadre, quel salarié de ces entreprises n'a été choqué, découragé, voire écœuré par les parachutages - c'est décidément la grande spécialité socialiste ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) - d'amis politiques à des postes opérationnels alors qu'ils ne connaissaient rien aux produits, aux marchés et à la structure de l'entreprise ?

M. Robert Cabé. Et le parachutage de Louis Lauga dans les Landes, cela ne vous dit rien !

M. Jean-Claude Cassaing. Et celui du fils Debré ?

M. Jean-Pierre Kuchelida. Remballez votre parachute, monsieur Noir !

M. Noël Ravassard. Il s'est mis en torche !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, un peu de calme !

Veillez poursuivre, monsieur Noir.

M. Michel Noir. Quel Français n'a pas été vacciné contre ce « modèle d'avancée sociale » dont on se vantait chez Renault, en assistant, à l'heure de son déjeuner ou de son dîner, sur son écran de télévision, au triste spectacle d'un véritable massacre industriel, celui de notre industrie automobile ?

M. Pierre-Bernard Cousté. Très juste !

M. Jean-Pierre Kuchelida. Si vous l'aviez modernisée !

M. Michel Noir. Sur tous les plans, la déception de ceux qui y croyaient est immense. Vous en payez la note électorale depuis des mois, sans parler des giboulées de mars que vous vous préparez !

Il est un point, en revanche, sur lequel ce débat m'apparaît fort utile : les Français pourront connaître enfin le vrai prix de cette erreur idéologique. Ce débat doit permettre en effet de répondre à la question principale qu'ils se posent : combien cela a-t-il coûté et pour quelle efficacité ?

M. Noël Revassard. Et la croisière libérale ?

M. Michel Noir. Des Français vaccinés contre la main mise publique sur l'activité économique, c'est électoralement gênant. Mais des Français désormais persuadés que l'efficacité économique doit être recherchée dans l'initiative, dans l'esprit d'entreprendre des petites unités, dans la motivation des hommes - puisque c'est la clé du succès chez tous nos concurrents - ce n'est pas électoralement gênant pour vous, mes chers collègues, c'est électoralement catastrophique !

Alors, vous décidez de contre-attaquer. Mais comme l'examen objectif des réalités de la comparaison internationale n'est pas un terrain favorable, vous en choisissez un autre, celui de la peur et du catastrophisme. (*Rires sur les bancs des socialistes.*) M. Jospin, d'ailleurs, vient d'en donner toute la mesure.

Un député socialiste. Vous inversez les rôles !

M. Michel Noir. Devant ce triste bilan, vous décidez d'ouvrir votre contre-feu en dénonçant les projets de l'opposition.

Après avoir manipulé l'espérance en 1981, vous avez décidé de jouer de la peur pour 1986. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Raoul Cartraud. C'est un orfèvre en la matière qui en parle !

M. Raymond Douyère. Qui a dit : « Moi ou le chaos » ?

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Michel Noir. Tel est l'objet véritable du présent débat : bâtir un scénario inquiétant autour du programme de dénationalisation de l'opposition.

Le bilan décevant et coûteux de la nationalisation, l'espérance réaliste de la dénationalisation : tels sont les deux points que je veux développer pour vous répondre, monsieur le Premier ministre.

D'abord, le bilan décevant et coûteux de la nationalisation.

Nous venons d'entendre votre argumentation : la gestion antérieure conduisait les grandes entreprises françaises à la faillite et au bradage à l'étranger...

M. Raoul Cartraud. C'est vrai !

M. Michel Noir. ...les actionnaires privés n'apportaient pas de capitaux propres...

M. Guy-Michel Chauveau et M. Jean-Claude Casseing. C'est vrai !

M. Michel Noir. ...la nationalisation a permis de rétablir les comptes, d'opérer des restructurations et de préparer une stratégie offensive.

De nombreux députés socialistes. C'est vrai !

M. Michel Noir. Qu'en est-il exactement du bilan financier, industriel et social ?

Quels sont en effet les résultats financiers du secteur industriel, c'est-à-dire des entreprises publiques qui exercent principalement leur activité dans l'industrie - Elf-Aquitaine et le C.E.A. étant exclus - et dont l'Etat possède la quasi-totalité du capital ? J'exclus également Dassault, Matra et Roussel-Uclaf, sociétés où l'Etat est actionnaire tout juste majoritaire et où, dans la pratique, les intérêts privés continuent de prédominer.

Si l'on prend ensemble l'ancien secteur public industriel et celui de 1981, on a enregistré pour le dernier exercice avant la nationalisation, celui de 1980, une perte de moins 1,6 milliard de francs. Je cite, je le signale, les chiffres du rapport de notre collègue M. Charzat...

M. Michel Charzat. Vous l'avez mal lu !

M. Michel Noir. ... qui préside le Haut Comité du secteur public.

Pour 1981, le résultat était de moins 11,8 milliards. En 1982, exercice où se sont réalisés pleinement les changements de dirigeants et les premières inflexions stratégiques, la perte atteignait 20,7 milliards. En 1983, elle était de 17,6 milliards et en 1984 - puisque vous voulez des faits et des chiffres elle s'élevait à 26,9 milliards de francs.

Ainsi, les résultats cumulés atteignent-ils le chiffre de 77 milliards de francs de pertes, alors que, avant 1981, ils étaient positifs ou voisins de l'équilibre. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.* - *Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Emmanuel Aubert et M. Marc Lauriol. Très juste !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Noir ?

M. Michel Noir. Volontiers, madame le ministre, et vous ayant accordé cette autorisation, j'espère que je serai moins interrompu par la suite.

M. le président. La parole est à Mme le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Je retrouve dans votre argumentation, monsieur Noir, l'amalgame que vous faites constamment entre, d'une part, les sociétés que nous avons nationalisées en 1982 et, d'autre part, la sidérurgie qui, elle, ne l'a pas été.

Pour ce qui est de la sidérurgie, nous n'avons fait qu'effacer les dettes. J'ai rappelé les chiffres tout à l'heure. En revanche, les Gouvernements précédents ont dépensé dès la période 1966-1968 des sommes considérables en faveur de ce secteur - environ une cinquantaine de milliards de francs, en francs 1985 - et ce sans aucun résultat.

M. René Drouin. Très juste !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Quant à nous, c'est vrai, nous avons consacré des crédits très importants pour permettre le redressement de la sidérurgie. D'ailleurs, nous y arrivons aujourd'hui puisque celle-ci est sur le point d'atteindre l'équilibre : en 1986, le secteur des produits plats - c'est-à-dire 60 p. 100 de la sidérurgie - sera en équilibre et, en 1987, le reste, c'est-à-dire le secteur des produits longs, le sera aussi.

Autrement dit, nous, nous sommes allés très vite, quitte à investir, c'est vrai, des sommes considérables ; mais vous, vous avez dépensé beaucoup plus pour un résultat totalement nul. Nous avons été le dernier pays d'Europe à obtenir l'équilibre de notre sidérurgie ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Monsieur Noir, veuillez poursuivre.

M. Michel Noir. Madame le ministre, je ne veux pas ouvrir de parenthèse sur la sidérurgie. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)...

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Mais si !

M. Jean Lacombe. Il faudra bien, monsieur Noir !

M. Michel Noir. ... et il vous sera peut-être possible, madame le ministre... (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Emmanuel Aubert. Mais enfin, ce n'est pas possible ! Et votre tolérance, messieurs ?

M. Michel Noir. En effet, chers collègues, je laisse Mme le ministre m'interrompre ! Ayez au moins la courtoisie de me laisser terminer mes phrases ! Je n'avais rien dit, en commençant cette phrase, qui soit de nature, d'une quelconque manière, à vous inquiéter ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean Brocard. Si nous avons écouté M. Jospin ainsi !

M. Michel Noir. Madame le ministre, en matière de sidérurgie, puisque vous souhaitez ouvrir ce dossier que vous connaissez bien, semble-t-il, j'espère que dans vos réponses ce soir, s'il y en a, vous aurez à cœur d'expliquer à l'Assemblée nationale pourquoi vous avez choisi un plan en 1982 lui assignant un objectif de 24 milliards de tonnes... (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Plusieurs députés socialistes. 24 millions !

M. Jean-Claude Casseing. Légère erreur !

M. Michel Noir. ... je voulais dire, en effet 24 millions, objectif que vous avez tout de suite rectifié en mars 1983 - il a fallu le rectifier de nouveau en juillet 1984 pour descendre à 14 millions de tonnes.

Voilà un thème qu'il serait intéressant de développer, madame le ministre.

Dans ce domaine, il faut être honnête et mentionner ses sources : je ne cite que des chiffres publiés dans le rapport annuel du Haut Conseil du secteur public présidé par M. Charzat. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Michel Charzat. Vous ne savez pas lire !

M. Michel Noir. Puisque le débat a lieu sur les entreprises nationales, madame le ministre, ne vous étonnez pas que nous citions effectivement les entreprises nationales, comme l'a dit M. le Premier ministre, du secteur industriel concurrentiel.

Ainsi, je le répète, les résultats cumulés atteignent le chiffre de 77 milliards de francs de perte, alors qu'avant 1981, sur un même périmètre, pour que la comparaison soit possible, les résultats étaient positifs, ou indiquaient un état de voisin de l'équilibre.

Par quel miracle arrivez-vous donc à prétendre que les résultats des entreprises nationalisées s'améliorent ? D'abord, en utilisant des présentations « à géométrie variable ». Dans certaines présentations, notamment lorsqu'il faut mettre en exergue les dépenses de recherche du secteur public, les entreprises sous tutelle de la défense sont incluses. Dans d'autres cas, elles sont exclues. L'observatoire des entreprises nationales, qui dépend du ministère du redéploiement industriel, vient de publier un tableau de regroupement où sont inclus désormais les résultats d'Elf-Aquitaine qui, certes, a des activités dans la chimie, mais qui surtout dégage des bénéfices non négligeables de ses activités pétrolières, lesquelles n'ont rien à voir directement avec l'industrie.

Mais si l'on veut inclure l'énergie dans le champ de l'analyse, madame le ministre, alors ajoutons aussi les Charbonnages de France, et comptons les 7 milliards de francs de subvention d'exploitation qui lui sont accordés !

Le ministère de Mme Cresson raisonne généralement « hors Renault et hors sidérurgie ». Pourquoi ces exclusions ?

M. Marc Lauriol. Voilà ! Exactement ! On y vient.

M. Michel Noir. Pourquoi ôter en particulier, madame le ministre, l'entreprise qui avait servi de modèle à la gestion socialiste des entreprises nationalisées ?

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Puis-je vous répondre, monsieur Noir ?

M. Michel Noir. Chaque fois décidément !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Vous posez une question : je voudrais y répondre !

M. le président. Madame le ministre, le Gouvernement a la parole quand il la demande, mais il ne peut interrompre un orateur utilisant son temps de parole que si cet orateur accepte de se laisser interrompre. En fonction de l'autorisation de M. Noir, je vais vous donner ou non la parole.

M. Emmanuel Aubert. C'est la moindre des choses !

M. le président. Monsieur Noir, acceptez-vous d'être interrompu par Mme le ministre ? (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean Brocard. Non !

M. Michel Noir. Madame le ministre, *non bis in idem*... Mais va pour deux fois, mais trois fois ce serait trop ! (*Sourires.*)

M. Emmanuel Aubert. L'autre soir, M. Joxe n'a pas voulu que je l'interrompe !

M. le président. La parole est à Mme le ministre, avec la permission de l'orateur.

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur Noir, pourquoi les résultats des entreprises nationales sont-ils présentés « hors sidérurgie » ? Parce que nous n'avons pas nationalisé la sidérurgie ! Et pourquoi « hors Renault » ? Parce que la régie Renault était nationalisée depuis 1945 !

Je parle donc des entreprises nationalisées en 1942... (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean Brocard. Vraiment ? Il ne faut rien exagérer !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. ... en 1982, voulais-je dire, bien sûr.

Vous avez déclaré vous-même, monsieur Noir, vouloir dénationaliser « immédiatement » ces entreprises. S'agissant de la régie Renault, vous êtes revenu sur vos propos initiaux, et vous avez dit que ce serait plus tard. C'est pourquoi je parlais des entreprises nationalisées en 1982.

M. le président. Monsieur Noir, veuillez poursuivre.

M. Michel Noir. Madame le ministre, encore eût-il fallu préciser, dans l'intitulé de la déclaration du Gouvernement, que le débat ne portait pas sur les entreprises « nationales », mais sur les entreprises « nationalisées » - c'eût été plus judicieux - en 1982.

M. Marc Lauriol. Très bien ! Excellente remarque.

M. Michel Noir. Dans l'intervention du Premier ministre, il s'agissait de l'ensemble des entreprises nationales...

M. Marc Lauriol. Exactement !

M. Michel Noir. ... mais, dans les interruptions, on me répond : « Mais non, parlons des nationalisées de 1982 seulement ! »

M. Marc Lauriol. Vous avez raison. Il faut s'entendre !

M. Michel Noir. Le seul problème, madame le ministre, c'est qu'avant 1981, Renault, vous le savez, et M. Dreyfus en était le président à l'époque, gagnait de l'argent. Ce qui est déolant, c'est que Renault ait perdu 12,5 milliards de francs en 1984, et encore... au prix de quelles opérations financières ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Marc Lauriol. Exactement !

M. Michel Noir. Pourquoi ne pas avoir l'honnêteté de reconnaître que les améliorations les plus significatives, celles-là même qui ont d'ailleurs suscité les communiqués triomphalistes de Mme Cresson, voire des communiqués imprudents des présidents de certaines entreprises nationalisées, sont dues soit à l'amélioration de la conjoncture et à la hausse du dollar - très sensible pour la chimie de Rhône-Poulenc et pour l'aluminium de Pechiney ainsi qu'en témoigne la comparaison avec les résultats des autres firmes européennes -, soit au changement des périmètres, à la faveur de cessions d'activités déficitaires par Pechiney, Rhône-Poulenc ou Thomson, soit encore, au changement de la législation fiscale, plus récemment, avec, pour Thomson et la C.G.E., le bénéfice des dispositions du *carry-back*.

Souvent d'ailleurs, ce sont, vous le savez, les filiales étrangères des groupes qui apportent les bénéfices, précisément parce qu'elles sont à l'écart des conséquences de certains aspects de la politique économique du Gouvernement.

Prenons l'exemple, puisque le Premier ministre l'a cité, du redressement de Pechiney et de Rhône-Poulenc. Pour ce qui concerne Pechiney, vous oubliez de dire que le prix mondial de la tonne d'aluminium, qui s'élevait à 950 dollars en 1980-1981, s'est fortement redressé jusqu'en 1983 - jusqu'à monter à 1 400-1 430 dollars la tonne - puis qu'il s'est stabilisé, depuis un an à peu près, à un niveau voisin de 1 100 dollars à 1 150 dollars.

Vous oubliez de dire que l'amélioration des résultats de Rhône-Poulenc, si on les compare à ceux de ses principaux concurrents européens, est tout de même peu favorable !

En 1983 et en 1984, les résultats de I.C.I. ont progressé de 100 p. 100, puis de 72 p. 100 ; ceux de Hoescht, Bayer et de la B.A.S.F. ont monté de 50 à 90 p. 100 en 1983 et de 60 à 70 p. 100 en 1984.

Vous omettez de dire que Pechiney a été déchargé du lourd fardeau de ses activités chimiques, soit un déficit de près d'un milliard et demi de francs pour P.C.U.K. en 1982 - et sidérurgiques : provisions de 730 millions de francs en 1981 pour Ugine Acier. De même, Rhône-Poulenc a été

allégé du poids de ses engrais, déficitaires en 1982. Je ne parle même pas des ventes d'actifs à l'étranger : 2,3 milliards pour Pechiney !

En revanche, les pertes considérables qui sont apparues sont bien les conséquences directes de la nationalisation et des décisions de politique industrielle prises depuis 1981. Je pense aux recrutements chez Renault, de 1981 à 1983, à un moment où tous les constructeurs dans le monde cherchaient à réduire leurs effectifs. Et je n'ose même pas parler, monsieur le Premier ministre, puisque M. Mauroy à l'époque occupait votre poste, des 10 000 embauches dans les charbonnages et de l'objectif mirifique de production de 30 millions de tonnes. M. Mitterrand a fait toute sa campagne électorale sur cet objectif, en 1981, alors que nous en sommes à 12 millions et demi de tonnes. Quelle belle manière, moralement, de faire campagne et d'essayer d'obtenir les suffrages !

Je mentionnerai encore la relance suicidaire des investissements dans la sidérurgie avec le plan acier de 1982 - fondé sur 24 millions de tonnes de production, alors que nous sommes tombés à 14 millions de tonnes - et la restructuration de la chimie et de la sidérurgie qui ont concentré les activités déficitaires sur certaines entreprises...

Il y a plus grave : des opérations de restructuration ont abouti à faire disparaître, en totalité ou en partie, du périmètre de consolidation comptable des entreprises nationalisées en 1982, les résultats de certaines de leurs filiales. Très clairement, il y a eu là la volonté d'occulter certaines pertes. Ainsi en va-t-il des lourdes pertes de la Société générale d'entreprise, 1 100 millions ; de Thomson-Télécommunication, 450 millions de francs, 60 p. 100 n'étant comptabilisés nulle part ; de la moitié des pertes de L.T.T., soit 110 millions de francs, qui ne sont pas non plus prises en compte en 1984.

De plus, le Gouvernement et les groupes nationalisés ont largement usé des marges de manœuvre que permet la comptabilité des entreprises en matière de provisions, d'évaluations d'actifs, de prises de transfert avec l'étranger. Le cas le plus significatif, là encore, est celui de Renault. Lorsqu'il s'est agi d'établir les comptes de 1984, les évaluations des pertes ont oscillé pendant deux mois entre 9 et 15 milliards - excusez ce faible écart ! - jusqu'à ce qu'on fixe définitivement le chiffre à 12,5 milliards. Pourquoi ces hésitations, sinon pour se donner le temps d'apprécier la présentation la plus judicieuse des provisions et autres dépenses de restructuration industrielle ? Et encore, la trésorerie et le bilan de Renault ont bénéficié en 1984 de l'effet de la vente des terrains des usines de Flins, de Cléon et de Sandouville à des filiales immobilières de la régie, qui les a loués en retour à la maison mère. Cette opération de *lease-back* aurait permis une réévaluation d'actifs de 2,3 milliards et une amélioration de trésorerie de 3,3 milliards. On parle d'ailleurs de répéter cette opération pour les autres usines.

Voilà pour le bilan financier, fort lourd. Il a exigé, bien évidemment, un effort gigantesque des finances publiques. Pour l'acquisition d'abord. Malgré la complexité des opérations, on peut estimer que l'extension du secteur public industriel - il faudrait ajouter l'acquisition du secteur bancaire - aura coûté 15 milliards de francs au budget de l'Etat en quatre ans.

Pour les dotations en capital, ensuite : le total cumulé sur quatre ans s'élève à 50 milliards de francs auxquels on peut ajouter 8 milliards de francs pour 1986. Ces dotations auront, bien sûr, été insuffisantes pour couvrir les pertes cumulées. Il est plus que douteux que la sidérurgie et Renault, notamment, aient la possibilité de rembourser les emprunts destinés à couvrir les énormes pertes de ces dernières années. Un jour prochain, il faudra bien sûr « recapitaliser » ces entreprises. C'est, selon une expression que nous avons déjà utilisée, une véritable « bombe budgétaire à retardement » que vous avez déposée pour exploser sous les pas de vos successeurs - nous pouvons raisonnablement l'estimer à près de 30 milliards de francs.

Il y a eu aussi les prêts participatifs accordés par les banques et institutions financières publiques, dont le total est de l'ordre de 8 milliards de francs sur quatre ans. Il y a bien eu, c'est vrai, quelques améliorations par rapport à certains résultats désastreux de l'exercice 1982 que votre politique avait provoqués. Tel est notamment le cas chez Bull et chez Thomson. Mais faut-il s'en étonner lorsque l'on calcule que, pour ces deux groupes, un effort de quelque six milliards de francs de dotation de fonds publics a été consenti ?

Mme Odile Sicard. Et alors ?

M. Michel Noir. Madame le ministre, afin de nous permettre de porter un jugement sur cette gestion, il serait certainement intéressant que vous nous communiquiez l'évolution du ratio de l'endettement sur les fonds propres pour la plupart de ces entreprises industrielles.

Le bilan financier est lourd, mais le bilan industriel et social est aussi décevant.

Examinons d'abord la situation de l'emploi, qui devait être l'objectif majeur de la politique industrielle des entreprises nationalisées. Pour l'ensemble du secteur public industriel, ancien et nouveau, dans la définition que j'ai retenue précédemment, les effectifs sont passés de 998 600 salariés en 1981 à 915 500 salariés en 1984. Autrement dit, les entreprises nationales ont supprimé 83 000 emplois, monsieur Jospin, soit près de 10 p. 100 de leurs effectifs en trois ans, c'est-à-dire bien plus que la moyenne de l'industrie qui n'a perdu que 8 p. 100 de ses effectifs - le secteur des P.M.I. pour sa part n'en a perdu que 5 p. 100. Les perspectives pour le proche avenir sont encore plus graves, notamment du fait de la situation dans l'automobile et dans la sidérurgie.

Certes, s'agissant de la participation des salariés aux conseils d'administration, vous pouvez afficher la satisfaction d'être allé très loin avec la loi de démocratisation du secteur public. L'expérience montre, toutefois, qu'il faudra alléger le système, trop lourd et trop syndicalisé.

M. Jean Lacombe. Vraiment !

M. Michel Noir. Pour les investissements, madame le ministre, autre objectif majeur des nationalisations, la déception est tout aussi grande.

Il n'y a pas eu relance, mais quasi-stagnation si on mesure ces investissements en francs constants.

Ainsi, pour les cinq groupes industriels nationalisés à 100 p. 100 en 1982, l'investissement total est passé de 10,5 milliards de francs, en 1981, à 15 milliards de francs en 1984, soit en francs 1981 environ 11 milliards de francs. Alors que signifie cette querelle sur les groupes qui, avant les nationalisations, n'auraient pas investi ?

Quant à l'effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie, qui devait être un objectif majeur du « fer de lance », ... je ne vous décrirai pas la triste situation des sous-traitants de la sidérurgie, de l'automobile, de l'électronique et de l'aéronautique, qui ont pris de plein fouet le choc de la crise des entreprises publiques et du rapatriement des activités à l'intérieur de leurs usines.

M. Jean Brocard. C'est vrai !

M. Michel Noir. Quant au bilan des stratégies conduites par ces firmes et de leur autonomie de gestion, il est très contrasté.

Les stratégies et les structures de l'industrie nationalisée ont profondément évolué depuis 1982. Ce qui frappe le plus ce sont les changements de frontières entre les groupes. De manière générale, les choix de restructuration ont été guidés pas une logique de « pôle national », largement dicté par les pouvoirs publics et par les premiers ministres de l'industrie : regroupement de la chimie de base autour d'Elf-Aquitaine et de C.D.F. chimie, de la chimie fine autour de Rhône-Poulenc, de la sidérurgie autour d'Usinor et de Sacilor, de l'informatique autour de Bull, des composants et de l'électronique grand public autour de Thomson, des télécommunications autour de C.G.E., entre autres. Dans certains cas, ces restructurations sont allées dans le bon sens, celui de la synergie des ressources humaines, de l'ouverture sur l'extérieur. Elles ont pu être utiles à la préparation de l'avenir.

Mais, dans beaucoup d'autres, elles ont été imposées aux entreprises par la volonté politique ou par les théoriciens de la politique des filières. Vous avez ainsi créé des monopoles nationaux, dans une sorte de logique d'arsenal qui a abouti jusqu'à ce jour très largement à isoler la plupart de nos entreprises des grands accords internationaux qui se développent actuellement, notamment dans les secteurs, vitaux pour l'avenir de l'électronique, des télécommunications et de l'informatique.

Je citerai, entre autres, l'échec des négociations entamées par Thomson pour racheter Grundig, l'affaire Olivetti, où les liens patiemment tissés par Saint-Gobain pour jeter les bases d'une industrie informatique européenne ont été rompus d'un coup lorsque ce groupe est passé sous le contrôle de l'Etat et s'est vu ordonner son retrait de l'électronique où il avait recherché une diversification.

Considérons quelques autres de vos erreurs stratégiques. Si vous aviez poursuivi, entre 1981 et 1984, la courageuse politique de restructuration ordonnée et menée dans la sidérurgie, vous n'auriez pas été obligé de brutalement changer de cap et de supprimer des sites et des emplois. Vous n'auriez pas gaspillé en pure perte 30 milliards de francs. Vous auriez dès aujourd'hui une sidérurgie française profitable ! Si vous n'aviez pas lancé Thomson en 1984 dans le choix désastreux des mémoires d'ordinateurs, afin de susciter rapidement une usine à implanter dans vos pôles de conversion, vous n'auriez pas compromis gravement l'avenir de la branche composants du groupe en gaspillant des centaines de millions de francs dans un secteur où les prix se sont effondrés et dont tous les fabricants du monde, à l'exception des Japonais, cherchent à s'écarter.

M. le Premier ministre. N'importe quoi...

M. Michel Noir. Trop souvent, il est vrai, les entreprises nationalisées ont dû réorienter leurs stratégies pour répondre à vos intérêts politiques, à vos velléités économiques et sociales ou à certaines visions théoriques.

Trop souvent le principe d'autonomie de gestion a été malmené.

Monsieur le Premier ministre, vous hochez la tête ou vous faites une moue dubitative...

M. Alain Bonnet. Etonnez-vous, après, d'être interrompu !

M. Michel Noir... je ne sais, mais de cela la plupart des présidents des entreprises nationalisées conviennent et ils le reconnaissent presque publiquement !

M. le Premier ministre. C'est faux !

M. Michel Noir. Je préfère passer sous silence les dizaines de collaborateurs imposées aux présidents des entreprises nationalisées.

Les quelques soubresauts enregistrés récemment dans le secteur bancaire, monsieur Bérégovoy, ont montré que cette politique n'avait pas toujours été acceptée par les salariés de ce secteur !

Voilà pour le bilan de la nationalisation. Venons-en à un sujet sur lequel M. Jospin s'est beaucoup exprimé : l'espérance réaliste de la dénationalisation.

M. Robert Cabé et M. Jean Vairoff. On s'endort, monsieur Noir !

M. Michel Noir. La politique que vous avez menée depuis 1981, monsieur le ministre, a été très largement inspirée par la défiance à l'égard de l'entreprise. Vous avez prétendu vous appuyer sur la notion de filière, qui est la négation de l'initiative et de l'esprit d'entreprise.

Vous avez joué l'entreprise publique parce que vous refusiez de faire confiance aux entrepreneurs. Vous avez multiplié les interférences administratives et politiques, car, mêmes publiques, les entreprises restaient pour vous suspectes. Cette défiance, sur laquelle vous n'êtes revenus que tardivement et partiellement, traduit une grave méconnaissance des réalités économiques. L'accélération des innovations technologiques, liées notamment au développement de l'électronique et de l'informatique, l'intensité de la concurrence internationale, la diversification croissante des marchés, mais aussi leur précarité, voilà pourtant autant de facteurs qui supposent la capacité, la souplesse, la rapidité d'adaptation et qui font de l'entreprise l'acteur déterminant de la vie économique.

Il est donc essentiel de lui donner, comme cela se fait chez tous nos grands concurrents industriels, les moyens d'assumer pleinement son rôle, et, en tout premier lieu, la liberté d'initiative, la liberté de développer son innovation et de rechercher le profit.

C'est d'abord l'affaire d'expérience quotidienne, de formation et d'association aux responsabilités. Il ne faut pas oublier, et nous autres, gaullistes, nous ne l'oublions pas, que si l'entreprise a pour première finalité la réussite économique, elle représente aussi pour les hommes qui y travaillent un fonds de valeurs et d'ambitions communes qui doivent être pleinement reconnues.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

Un député socialiste. M. Noir est vibrant !

M. Michel Noir. Le professionnalisme, l'appel à l'intelligence, la recherche de l'excellence, l'aspiration à la participation sous différentes formes, sont - faut-il le rappeler ? - des facteurs primordiaux du succès pour l'entreprise comme pour tous ceux qu'elle réunit.

Cela suppose également le changement de statut. C'est pourquoi nous proposons la dénationalisation. En ce domaine, notre démarche sera tout l'opposé de la démarche dogmatique, brutale et dispendieuse qui fut la vôtre en 1981-1982.

M. Pierre Forgues. Et la dénationalisation, ce n'est pas du dogmatisme ? C'est quoi ?

M. Robert Cabé. M. Noir n'est pas un dogmatique, mais un doctrinaire !

M. Michel Noir. Nous procéderons avec réalisme, avec pragmatisme, mais également avec le souci de la rigueur aussi bien juridique que financière.

M. Paul Perrier. M. Noir est entrepreneur, sans doute ?...

M. Michel Noir. Réalisme, en premier lieu, quant au champ d'application des dénationalisations. Notre critère sera purement économique. Nous dénationaliserons toutes les entreprises qui appartiennent au secteur concurrentiel dès lors que les conditions de leur dénationalisation les mettront en mesure d'affronter la concurrence, ...

M. Alain Bonnet. Ce sera la pagaïe !

M. Michel Noir. ... sans établir de distinction, selon la date ou les circonstances dans lesquelles est intervenue leur nationalisation.

M. Pierre Forgues. On croirait entendre Mme Thatcher !

M. Michel Noir. Le moment venu - et je n'ai jamais dit autre chose, madame Cresson, depuis mes premiers propos publics sur le sujet - Renault sera dénationalisé au même titre que Saint-Gobain ou Thomson. En revanche, nous ne dénationaliserons pas les entreprises qui remplissent une mission de service public et qui évoluent en situation de monopole - je pense notamment à E.D.F. ou à la S.N.C.F. - ce qui ne veut pas dire que ces entreprises ne devront pas obéir à des règles de gestion rigoureuses ou qu'elles ne devront pas offrir à l'ensemble de l'économie des services et des tarifs propres à renforcer sa compétitivité.

Pragmatisme, ensuite, quant aux conditions dans lesquelles se feront les dénationalisations. Décidément, les dirigeants socialistes ne manquent pas d'audace, s'ils manquent de pudeur, lorsqu'ils invoquent l'étroitesse du marché financier et le mauvais état financier des entreprises publiques. Je peux cependant les rassurer : ce n'est pas parce qu'ils ont tout nationalisé en un jour que nous nous croirons obligés de tout dénationaliser en un jour.

M. le président. Monsieur Noir, il faudrait conclure.

M. Michel Noir. Oui, monsieur le président, mais j'ai été longuement interrompu !

M. le président. Vous avez été interrompu parce que vous l'avez bien voulu, monsieur Noir ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Marc Lauriol. Tâchez d'être libéral, monsieur le président ! (*Sourires.*)

M. Jean Lacombe. M. Séguin est un bon président !

M. Michel Noir. Quant au calendrier lui-même et aux modalités précises de mise des titres sur le marché, je pense que c'est là, dans une large mesure, affaire d'experts et de professionnels, et je ne doute pas que nous ayons, en France, les compétences nécessaires pour mener à bien cette opération. Nous proposons, à cet effet, la création d'une commission des sages, chargée de veiller à la bonne régularité de l'ensemble de ces opérations.

Rigueur dans les procédures. D'abord, parce que nous dénationaliserons dans le strict respect de la Constitution. Conformément à l'article 34, il y aura une loi-cadre, et non une dénationalisation rampante, comme aujourd'hui, s'exerçant en pleine inconstitutionnalité.

J'ajoute que, pendant la période transitoire qui précédera leur dénationalisation, les conditions de « respiration » des entreprises qui resteront provisoirement sous contrôle public seront également prévues par la loi.

Rigueur, aussi, dans le respect des intérêts industriels de notre pays. Il est pour le moins inconvenant d'entendre certains responsables socialistes parler des « bradages » à l'étranger qu'entraîneraient les dénationalisations, alors que nous avons pu dresser la liste - et cela figure aussi dans les annexes du rapport Charzat - de l'ensemble des cessions d'actifs, inconstitutionnelles d'ailleurs, consenties à l'étranger, au mépris, souvent, de nos intérêts stratégiques.

En fait, les enjeux sont simples. Nous ne pouvons souhaiter pour notre industrie ni repli sur l'arsenal ni bradage. Il nous faut donc, tout à la fois, espérer un retour des capitaux étrangers, indispensables pour l'animation du marché et pour le développement des liens internationaux des entreprises, et faire en sorte que nos intérêts nationaux stratégiques ne passent d'aucune manière sous contrôle étranger.

M. Jean Veiroff. C'est la quadrature du cercle !

M. Michel Noir. Les dispositions de la loi de 1966 le permettent.

Mais il y a plus. Les dénationalisations ne concernent pas seulement des entreprises. Elles concernent aussi des hommes qui, depuis quatre ans, ont, certes, été confrontés à des situations diverses. Pour une majorité d'entre eux, le passage dans le secteur public aura surtout été l'occasion de graves déceptions. Désillusion sur la stratégie des firmes, désillusion sur l'emploi, désillusion sur l'exercice et sur le partage des responsabilités.

Ces hommes n'ont cependant jamais démerité. Ils savent que, dans bien des cas, ce sont leur patience, leur courage et leurs efforts qui ont permis de maintenir les positions de leur entreprise. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Lionel Jospin. Votre thème, c'est que les nationalisations, cela ne marche pas !

M. Michel Noir. La dénationalisation leur apparaîtra en premier lieu comme l'instrument d'une clarification et d'un retour aux véritables valeurs de l'entreprise, mais elle sera aussi l'occasion d'associer les salariés plus directement à la vie et à la gestion de l'entreprise. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Guy Ducloné. A condition qu'ils soient sages !

M. Jean-Claude Cassaing. Vous dites n'importe quoi, monsieur Noir !

M. Jean Lacombe. Et vous ne manquez pas d'estomac !

M. Lionel Jospin. Si ça ne marche pas, c'est que les patrons sont mauvais, si les patrons sont bons, c'est que cela marche !

M. Michel Noir. D'abord, parce qu'une partie du capital leur sera systématiquement réservée (*Murmures sur les bancs des socialistes*)...

Un député socialiste. Incohérent !

M. le président. Un peu de silence, s'il vous plaît !

M. Michel Noir. ...et que différents mécanismes permettront précisément aux salariés d'acquérir des actions de leurs entreprises.

M. Pierre Forquas. Avec quel argent ?

M. Jean-Claude Cassaing. N'importe quoi !

M. Michel Noir. Ensuite, parce que dans les conseils d'administrations des sociétés, les salariés seront représentés comme porteurs d'actions. (*Rires sur les bancs des socialistes*)...

M. Jean-Claude Cassaing. Et ils paieront l'impôt sur la fortune !

M. Michel Noir. ...mais également comme simples salariés.

M. Jean Lacombe. Vous n'avez pas l'air d'y croire vous-même !

M. Michel Noir. Loin de créer les incertitudes et les flottements qu'avaient engendrés les nationalisations de 1982, les dénationalisations favoriseront donc une motivation nouvelle chez les personnels de ces entreprises.

Un député socialiste. C'est affolant !

M. René Drouin. Vous êtes allé le leur demander ?...

M. Michel Noir. A cet égard, je voudrais être extrêmement net. La dénationalisation ne sera pas, comme certaines voudraient le faire craindre, l'occasion d'une chasse aux sorcières. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Un député socialiste. Et dans les mairies que vous avez prises, qu'est-ce que vous avez fait ?

M. Job Durupt. Même pour les fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie, monsieur Noir ?

M. Michel Noir. Rien ne justifierait que nous tombions dans votre faute grave de 1982, qui paralysa ces entreprises pendant plus d'un an, en réglant des comptes politiques ou en se souciant de placer les petits copains.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Pierre-Bernard Cousté. C'est fort bien dit !

M. Michel Noir. Aujourd'hui, comme demain, il n'y aura pas de chasse aux sorcières et une seule priorité s'imposera aux responsables de ces entreprises, celle d'en assurer le redressement et le développement.

Je vais conclure, monsieur le président.

M. le président. Oui, il vous fait conclure, monsieur Noir ! (*Rires sur les bancs socialistes.*)

Michel Noir. Ce qui frappe, en cette fin 1985, c'est le sentiment d'état d'esprit, dans beaucoup de pays industriels, et en France plus particulièrement.

Le renouveau de l'esprit d'entreprendre, la redécouverte des vertus de l'initiative, de la liberté d'action, l'ouverture sur l'environnement international frappent quiconque veut observer objectivement notre économie.

Ce changement culturel vous frappe, vous, Gouvernement, et vous conduit à changer de cap, jusqu'à dire aujourd'hui ou à faire écrire par certains de vos proches, monsieur le Premier ministre, que, dans le fond, vous n'avez pas voulu nationaliser par idéologie. De quoi faire sourire vos exportateurs communistes, qui vous servaient de marchepied électoral en 1981 pour ce pari idéologique auquel ils tenaient tant !

M. Marc Lauriol. C'est le bon sens !

M. Guy Ducloné. N'avez aucune inquiétude pour nous, monsieur Noir ! Vous feriez mieux de respecter votre temps de parole et de respecter vos promesses !

M. le président. Je vous en prie, monsieur Ducloné !

M. Michel Noir. Lorsqu'une lame de fond aussi forte traverse les pays et les esprits aux quatre coins du monde, ce ne sont pas, mes chers collègues, des pirouettes intellectuelles qui peuvent s'y opposer.

M. Guy Ducloné. Vous vous y connaissez en pirouettes !

M. Michel Noir. L'habillage de la modernisation cache mal votre trouble car, vous le sentez bien, dans l'esprit et dans le cœur des Français, une page est tournée. Pour notre part, forts de notre tradition gaulliste, nous nous tiendrons loin de toute idéologie (*Exclamations sur les bancs des socialistes*)...

M. René Drouin. Ne parlez pas des absents !

M. Michel Noir. ...et en pleine sénérité pour réussir 1986, dans l'intérêt de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il y a quelques instants, M. Noir lançait un appel à l'intelligence.

Ayant suivi avec attention son discours, je voudrais offrir à la sienne un sujet de méditation à partir des deux réflexions suivantes : on a parlé du général de Gaulle. Je l'ai moi-même cité, à propos des raisons qui l'avaient conduit à proposer la nationalisation d'une partie du secteur bancaire et des assurances.

M. Emmanuel Aubert. Vous êtes bien placé pour le savoir !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. J'ai été surpris d'entendre M. Noir dire que le général de Gaulle, en 1947...

M. Michel Noir. Le 12 novembre !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. ... le 12 novembre 1947, proposait la dénationalisation de Renault. Mais pourquoi donc ne l'a-t-il pas fait entre 1958 et 1969 ?

M. Robert Cabé. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Ma deuxième réflexion tient aux responsabilités de celui qui a aujourd'hui à s'intéresser aux finances publiques et au budget de l'Etat. Pendant une longue partie de votre exposé, vous avez présenté la situation des entreprises nationales sous un jour tellement catastrophique, que je me suis bien demandé qui pourrait acheter des entreprises dans cette situation. (*Sauries sur les bancs des socialistes.*) Le tableau était à l'évidence noirci, et Mme Cresson aura l'occasion d'y revenir. Mais vous avez senti tout de même une petite contradiction dans vos propos, et vous avez ajouté : « On ne dénationalisera pas tout de suite. Il faudra d'abord reconstituer les hauts de bilan. »

Ainsi, non seulement vous nous proposez de dénationaliser des entreprises en bonne santé, mais, pour les autres, vous nous demandez d'attendre que le financement public ait permis de reconstituer les hauts de bilan !

Comment ferez-vous, avec une telle politique, pour diminuer les impôts et promettre encore la lune, comme vous le faites en ce moment ? Il y a là un sujet de méditation que j'offre à votre intelligence et à votre perspicacité. Non, décidément, on ne peut pas tout promettre à la fois ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Goeuriot.

M. Guy Ducoloné. Vous n'écoutez pas Mme Goeuriot, monsieur le ministre ? C'est dommage !

Mme Colette Goeuriot. Madame le ministre, mesdames, messieurs, le débat d'aujourd'hui permet de faire le bilan de deux lois importantes de la législation : la loi de nationalisation et la loi de démocratisation du secteur public.

Pour ces deux textes, que le groupe communiste avait votés, nous avons émis des réserves et fait des propositions sur le nombre des nationalisations, leur gestion, la place et le rôle que les travailleurs occuperaient dans ce secteur.

La situation actuelle démontre pleinement la justesse de nos recommandations d'alors.

Le R.P.R. et l'U.D.F. avaient voté contre, s'acharnant, hier comme aujourd'hui, à défendre la propriété du grand capital dont la droite est ici l'avocat zélé. Elle proclame haut et fort son intention de dénationaliser demain, en cas de victoire, suivant son modèle, Mme Margaret Thatcher, en dépit de la dégringolade économique que provoque son ultralibéralisme.

Pourtant, les résultats de la gestion privée des nationalisées de 1981 n'étaient pas glorieux. Malgré cela, l'acharnement des parlementaires de droite permit de bien défendre les gros porteurs d'actions.

Le montant de l'indemnité par action votée pour les cinq sociétés industrielles - Rhône-Poulenc, P.U.K., Saint-Gobain, C.G.E., Thomson - est supérieur de 31,8 p. 100 à la moyenne du cours de l'action au cours de la période comprise entre le 1^{er} octobre 1980 et le 31 mars 1981.

Pour les deux compagnies financières, Suez et Paribas, le surcoût est de 29 p. 100.

Le résultat est connu : le montant de l'indemnisation des sociétés industrielles nationalisées s'éleva à 18 milliards de francs pour la collectivité. Au vu de cette expérience, la droite me paraît peu qualifiée pour donner des leçons de bonne gestion des fonds publics.

En cédant devant les exigences des milieux financiers, le Gouvernement a permis la reconstitution du capital et la spéculation.

Derrière le bruit de l'affrontement verbal qui vous a opposés sur le bilan des nationalisations, se cache, en réalité, un accord profond : des critères de gestion inchangés, une volonté de poursuivre la restructuration des entreprises publiques au prix de suppressions massives d'emplois, une volonté de les financer en organisant le retour des intérêts privés.

La droite envisage la « dénationalisation » ; le Gouvernement la fait ; tout se passe comme si le but de la gestion des entreprises nationalisées en 1981 avait consisté à les rendre plus attrayantes pour le marché financier en redressant leur rentabilité et en consolidant leur place dans le concert mondial des multinationales.

C'est cet effort financier considérable de la nation que les « dénationalisateurs » voudraient transformer en bénéfice pour quelques-uns, en bradant un patrimoine chèrement acquis.

Le parti communiste s'y oppose de toutes ses forces, y compris lorsque c'est le fait du gouvernement actuel, parce que cette politique est contraire à l'esprit qui a présidé aux nationalisations.

En votant la loi de nationalisation et, plus tard, celle de la démocratisation du secteur public, nous avons précisé nos raisons.

Notre président de groupe, André Lajoinie, les définissait ainsi :

« Nationaliser, c'est s'attaquer directement aux rapports de production et à la domination du capital sur la vie nationale pour donner aux travailleurs des droits et des pouvoirs nouveaux. Nationaliser, c'est remettre à la nation les moyens du progrès économique et social. C'est un acte politique fondamental qui crée les conditions d'une nouvelle croissance.

« La classe ouvrière doit jouer un rôle décisif dans la gestion du secteur public et nationalisé, comme elle a joué hier un rôle décisif dans la défense de son outil de travail ».

Au cours du débat sur la loi de démocratisation, Paul Chomat, à son tour, déclara :

« Etant donné l'outil économique que représentent les entreprises nationalisées, le problème de leur gestion est un enjeu central, appelant tout à la fois la mise en œuvre de nouveaux critères et un développement sans précédent de la démocratie s'appuyant sur la qualification et les nouveaux droits des salariés.

« En effet, il est indispensable que la démocratie devienne le moteur de l'innovation dans l'entreprise, pour modifier les comportements et les mentalités, pour instaurer de nouveaux rapports sociaux fondés sur la coopération, permettant à chacun, et à chacun dans son rôle, de l'ouvrier à l'ingénieur, de développer sa personnalité et ses responsabilités, d'améliorer l'efficacité et la compétitivité de l'entreprise ».

En 1981, le Président de la République et les dirigeants socialistes s'affirmaient en faveur de la « rupture avec les capitalistes », ils justifiaient « les nationalisations, armes de défense pour la production française, instrument de la reconquête du marché intérieur », ils prenaient l'engagement de défendre l'emploi des sidérurgistes lorrains.

C'était l'époque où le Président de la République affirmait : « Des entreprises industrielles, j'attends qu'elles contribuent à la réalisation des objectifs propres au redressement de notre économie en matière d'emploi, d'investissement, de recherche ainsi qu'au rayonnement international de la France ».

Le 13 octobre 1981 à Longwy, devant les mineurs de fer et les sidérurgistes qu'il qualifiait de « pionniers du changement », François Mitterrand déclarait :

« Les entreprises sidérurgiques Sacilor et Usinor seront le fer de lance de la rénovation industrielle, de la reconquête du marché intérieur et, par conséquent, de la bataille pour l'emploi. »

C'était l'époque où le plan intermédiaire se révélait en rupture avec le projet de 8^e Plan mis en place au cours du septennat précédent par Giscard, Barre et Chirac ; il donnait la priorité à l'emploi, abordait la question de la reconquête du marché intérieur, insistait sur la nécessaire revalorisation du

travail ouvrier, critiquait la politique industrielle et s'appuyait sur la nationalisation de cinq grands groupes industriels, de la sidérurgie et du secteur bancaire, ainsi que sur la rénovation du tissu industriel des petites et moyennes entreprises.

Les entreprises publiques n'ont pas rempli les missions qui leur avaient été confiées à leur naissance. Le Gouvernement a tourné le dos aux conceptions progressistes des nationalisations, marquées, certes, par des insuffisances, que nous avons dénoncées, et particulièrement en ce qui concerne le rôle des salariés.

Ceux-ci pouvaient légitimement penser à des changements significatifs dans leur travail et dans leur vie. Ils pouvaient espérer une modification du fonctionnement de l'entreprise. Ils pouvaient aussi considérer avec davantage de quiétude leur avenir, comme l'avenir de l'unité ou de la filiale devenue nationale.

La nationalisation était perçue comme le contraire de ce que faisait le capital privé et beaucoup avaient à l'esprit l'exemple des nationalisations effectuées à la Libération, dont les résultats, à tous les points de vue, et particulièrement sur le plan social, étaient les meilleurs de ce pays. L'exemple d'E.D.F., de la S.N.C.F., de Renault, de Charbonnages de France a été pour beaucoup dans la popularité des nationalisations.

Les espérances n'ont pas tenu devant les réalités. Très vite, les salariés du secteur public - le nouveau et l'ancien - ont rencontré les mêmes problèmes que ceux du secteur privé. Par exemple chez Renault, il faut remonter à 1961 pour connaître des licenciements massifs, d'ailleurs sans aucune mesure avec ceux d'aujourd'hui.

Prenons l'exemple de la sidérurgie. Lorsque les travailleurs se sont battus pour les nationalisations, ils témoignaient de leur volonté de s'inscrire dans l'effort national pour créer des richesses par l'efficacité de leur travail. Ils savaient qu'un pays qui s'engage dans la voie de la croissance a des besoins considérables d'acier, même si ces besoins sont en constant renouvellement.

Or, de plan acier en plan acier, le Gouvernement a planifié la baisse des capacités de production et la casse de l'emploi ; pour cela il a engagé près de 50 milliards de francs. Comment le plan acier 1984, qui organise une réduction de 5,3 millions de tonnes de nos capacités de production et la suppression de 20 000 emplois, aurait-il pu permettre un quelconque retour à l'équilibre dans les deux groupes Usinor et Sacilor ? En vingt ans les choix d'abandon n'ont fait qu'enfoncer la sidérurgie dans la spirale des déficits.

Quelles sont les raisons qui ont amené le Gouvernement français à s'incliner devant les exigences de la C.E.C.A., dévoyant ainsi le contenu même des nationalisations ? Ces raisons ne peuvent découler d'un calcul politique selon lequel les abandons de la sidérurgie serviraient de monnaie d'échange dans des négociations avec nos partenaires européens, afin de préserver les intérêts de la France dans d'autres domaines. A partir du moment où le Gouvernement français renonce à rompre avec une telle politique, il ne dispose d'aucun argument, ni même d'aucune raison valable pour refuser les orientations définies par Bruxelles.

Des coopérations dans la filière acier orientée vers la reconquête du marché intérieur, une modernisation en profondeur relançant notre industrie de l'équipement, une politique de l'emploi et du pouvoir d'achat permettant le développement du marché intérieur auraient pu fournir de tels arguments. Mais, en choisissant l'austérité, le Gouvernement français contribue au « défoncement » du marché intérieur français et, par conséquent, du marché européen. A partir de là, la ligne de force de sa politique se confond avec celle de la C.E.C.A. : elle consiste à jouer la rentabilité contre l'emploi et la production nationale. On ne voit donc pas pourquoi le Gouvernement hésiterait à mettre en œuvre un plan dont la stricte application permettrait d'élever Usinor et Sacilor au pinacle de la rentabilité en Europe.

En avril 1984, M. le Premier ministre est venu annoncer en Lorraine la création de 4 000 emplois. A ce jour 800 auraient été créés ou transformés. Quant aux congés de conversion, véritable antichambre de l'A.N.P.E., ni vous madame le ministre du redéploiement, ni votre collègue, M. le ministre de l'emploi, n'avez pu m'en donner un bilan précis. La raison en est connue : les résultats sont plus que modestes et, la plupart du temps, les emplois sont précaires et improductifs.

A Charbonnages de France, à E.D.F., à la S.N.C.F., par tout c'est le retour en arrière. Ceux qui s'élèvent contre cette politique subissent la répression et sont souvent durement sanctionnés.

Ainsi l'image de la nationalisation s'est rapidement dégradée chez les salariés, renforçant conjointement les idéologies de la fatalité de la crise, celles aboutissant à l'inaction, et les positions des partisans de la dénationalisation.

Au lieu de nationalisation il y a eu étatisation. L'échec est celui de nationalisations qui se sont arrêtées à l'acte juridique de transfert de propriété. C'est l'Etat qui a décidé de tout dans le secret des cabinets. Les P.-D.G. ne sont pas responsables devant leur conseil d'administration, mais devant l'Etat.

Les administrateurs salariés de ces conseils ne sont là que pour enregistrer les décisions conçues ailleurs. Ils n'ont pas les moyens de faire prendre en compte l'opinion de leurs mandants. C'est un des points fondamentaux qui nous séparent ; pour nous c'est la direction de l'entreprise et ses salariés qui doivent avoir le pouvoir, pas le conseiller du ministre.

L'autre point de désaccord sur le fond porte sur l'objectif central assigné aux entreprises nationalisées.

Ce qui a prévalu, c'est l'obsession de la rentabilité financière. Les nationalisées ont cherché à faire de l'argent, en utilisant leurs ressources, comme les capitalistes, dans les placements financiers au détriment de l'investissement productif.

Lorsque le rapport officiel sur les comptes de la nation pour 1984 souligne qu'il « est désormais plus rentable de placer sans risque des capitaux sur le marché financier plutôt que de les investir dans des opérations productives risquées », il n'évoque pas seulement ce qui se passe dans les entreprises privées. Saint-Gobain, Thomson, C.G.E., Elf et d'autres, eux aussi, multiplient les placements financiers à partir des ressources acquises grâce aux baisses d'emplois et aux abandons d'activités en France.

C'est ainsi que nos capacités de production ont été réduites dans le raffinage, l'aluminium, la sidérurgie, les produits chimiques de base. Dans le même temps, Elf, C.D.F., P.U.K. ont privilégié les implantations à l'étranger et les profits financiers dans le négoce international.

Dans les industries de pointe de l'électronique ou dans le secteur public de l'automobile, les groupes publics consacrent également l'essentiel de leurs ressources à des montages financiers avec des firmes américaines ou à des implantations à l'étranger, pour lesquels ils s'enjettent. La C.G.E., Renault, Thomson, suppriment des emplois en France, dans le même temps où ils en financent aux U.S.A.

Contrairement aux chiffres avancés sur une prétendue participation des entreprises publiques au redressement de notre balance extérieure, le bilan des nationalisations montre une aggravation de ce déficit dû à la pénétration des importations là où le secteur public a une responsabilité majeure.

Les résultats se manifestent par l'aggravation de notre dépendance technologique, par la non-industrialisation en France de produits nouveaux, par le repli sur des créneaux étroits de production, par les déstructurations des tissus régionaux, par la renonciation aux diversifications utiles sur notre marché intérieur ainsi qu'à une coopération internationale étendue.

Nous pouvons illustrer ce propos avec les entreprises que nous venons de citer. Prenons l'automobile.

La presse fait état de pertes mensuelles pour Renault, en 1985, d'un milliard de francs. Le montant des frais financiers est évalué, pour cette année, à 7 milliards. On peut légitimement pronostiquer, d'ores et déjà, un niveau de perte supérieur à celui de l'année 1984. La naissance de ce déficit, correspond à l'achat d'*American Motors Corporation* qui a entraîné la Régie dans des investissements massifs sur le continent Nord-américain. Cette stratégie américaine est poursuivie aujourd'hui, bien qu'elle se traduise par un désastre commercial. Avant l'achat d'A.M.C., la Régie vendait 170 000 véhicules par an aux U.S.A. ; elle en vend aujourd'hui moins de 8 000.

Cette mobilisation des ressources pour l'étranger a considérablement affaibli la Régie en France et en Europe. Cette déroute aux U.S.A. est entièrement supportée par les travailleurs en France.

Je pourrais encore citer Renix Electronic, vendue en toute illégalité à une entreprise américaine et la D.M.A. la division machinisme agricole filialisée en vue d'accords avec d'autres constructeurs.

Autre exemple lors de la signature de l'accord entre la C.G.E. et Thomson sur les télécommunications, le ministre de l'industrie de l'époque, M. Laurent Fabius, dans une lettre aux deux P.-D.G. M. Pébereau et M. Gomez, avait insisté sur trois points : le maintien des emplois dans ce secteur, le maintien de la gamme et la nécessité de passer un accord avec un partenaire de l'informatique. Ce partenaire, sans être explicitement mentionné, était la compagnie des machines Bull.

La réalisation définitive de l'accord s'est effectuée dix-huit mois avant la date prévue, c'est-à-dire au mois de juillet de cette année au lieu du mois de décembre 1986. Or, que constate-t-on ?

Les effectifs de Thomson-Télécommunications et de C.I.T. Alcatel ont déjà été réduits de 5 000 salariés. Des sites modernes sont en voie de fermeture, comme ceux de Colombes, Boulogne ou Malakoff. Les produits naguère développés par Thomson sont abandonnés au profit des seuls produits de C.I.T.-Alcatel. Aucun accord avec la compagnie des machines Bull n'est prévu à court terme. La société C.I.T.-Alcatel, filiale de la C.G.E., représente désormais la quasi-totalité de la commande publique dans les télécommunications, la C.G.C.T. restant marginale avec 15 p. 100 du marché public.

Or depuis que C.G.E. maîtrise ce secteur, elle a passé un accord avec le géant américain American Telegraph and Telephone, accord soumis actuellement à l'approbation du Gouvernement, et dont la décision de ratification est reportée au mois d'avril 1986 pour des raisons purement politiques. Le protocole d'accord entre C.G.E. et A.T.T. prévoit l'ouverture à cette dernière du marché public pour un montant de 15 p. 100. En revanche, la contrepartie de 8 p. 100 du marché américain pour C.G.E. demeure plus qu'aléatoire.

Il est temps de mettre un terme à de tels accords, suicidaires pour notre indépendance et ruineux pour notre économie.

Le Gouvernement affirme que les entreprises publiques ont été le fer de lance de la modernisation et il présente des chiffres d'investissement et de recherche en hausse. Madame le ministre, vous « oubliez » la baisse des investissements des anciennes entreprises publiques, privées de ressources, puisque celles-ci ont été, par priorité, affectées au nouveau secteur public. En fait de modernisation, on assiste à un « redimensionnement ».

La croissance de la recherche et des investissements débouche d'ailleurs sur des gâchis lorsqu'elle se fixe pour objectif de diminuer l'emploi et lorsqu'on réduit, en même temps, la rémunération du travail qualifié et les débouchés intérieurs. Là où d'autres pratiquent des politiques de puissance industrielle, font passer les résultats de la recherche dans la production, les entreprises publiques restent enfermées dans des conceptions de rentabilité financière qui conduisent à vendre des idées à d'autres entreprises et à transférer les résultats de la recherche vers des sociétés multinationales.

Confrontées à de telles orientations, les entreprises nationalisées ne pouvaient permettre de valoriser la totalité du potentiel qu'offre la nationalisation démocratique que nous proposons. Elles auraient dû être l'exemple des droits et des libertés pour les travailleurs. Or, plus la gestion concrète s'est écartée des objectifs initiaux, plus ces droits sont restés lettre morte, moins les travailleurs ont été écoutés. L'étatisme a régné. Les décisions ont été unilatérales, imposées par le Gouvernement. Et là aussi les choses s'aggravent, car certaines de ces entreprises sont à la pointe de la dépression.

Oui, les sociétés nationalisées sont gérées selon les mêmes types de critères que le secteur privé. Comme lui, elles ont relevé leurs profits financiers en supprimant des emplois, en gâchant les potentiels d'innovation et de coopération avec les autres entreprises, notamment dans les régions. Elles ont bénéficié de dotations publiques substantielles, mais cela n'a pas servi à accroître les productions et la valeur ajoutée disponible, base d'une réelle efficacité économique.

Ainsi, le déficit budgétaire s'accroît et l'Etat réduit l'ampleur de son aide au secteur public. Il les pousse alors, pour trouver des ressources supplémentaires, vers le marché finan-

cier, c'est-à-dire vers les patrimoines privés, y compris en vendant certains de leurs actifs. En un mot, il les pousse à dénationaliser, illégalement d'ailleurs.

Lors de la publication de son rapport, en octobre 1984, le haut conseil du secteur public avait recensé quatorze opérations de cession du public au privé. Dans ses recommandations, il avait souligné le caractère illégal de telles opérations, en s'appuyant sur les décisions du Conseil d'Etat concernant deux affaires antérieures, dont je cite un extrait : « En l'absence d'un texte de loi fixant les règles de transfert de propriété, seul le Parlement est compétent pour approuver les cessions d'entreprises du secteur public vers le secteur privé. Dorénavant, tout transfert d'entreprise publique vers le secteur privé, qu'il s'agisse certes d'entreprises publiques de premier rang ou qu'il s'agisse également de filiales et de sous-filiales, quel que soit le rang d'affiliation au secteur public de premier rang, doit théoriquement faire l'objet d'une autorisation législative » Or le Parlement n'a jamais été saisi de demandes de transfert.

Ce rappel du haut conseil des conditions de cession n'a empêché, ni le président de la régie Renault de vendre Renix et Micmo-Gitane, ni celui de Rhône-Poulenc et de Paribas de vendre la Cofaz, ni celui de Thomson d'engager la procédure de cession de Socapex. Cette liste n'est malheureusement pas complète.

Ces entreprises, cédées pour financer les investissements aux Etats-Unis, ont toutes, dans leur secteur respectif, une importance décisive, voire stratégique, car forcément plus facilement négociable. Pendant que nos entreprises publiques aliènent notre patrimoine pour financer leurs aventures américaines, ce sont des entreprises étrangères et principalement américaines qui renforcent à bon compte leur implantation dans notre pays.

Dans ce contexte, des « succès » commerciaux tels que R.I.T.A. ou les moteurs CFM 56 apparaissent bien modestes au regard des coups portés à l'ensemble de notre appareil de production.

La mauvaise gestion est si évidente que le groupe communiste a demandé la création d'une commission de contrôle de l'Assemblée nationale sur l'activité des entreprises publiques.

L'échec que nous connaissons aujourd'hui dans le domaine social et économique, dans la gestion du secteur nationalisé, n'était pas fatal. Ce sont les décisions gouvernementales successives qui ont fait connaître à ce secteur une évolution perverse.

La politique d'austérité a sonné le glas de la reconquête du marché intérieur. Elle a conduit à abandonner les politiques industrielles sectorielles et la mise en place des filières. L'obligation d'un retour à l'équilibre financier dès 1986 a introduit la politique des créneaux et accéléré les investissements à l'étranger.

Notre groupe n'a cessé, durant toute cette période, de multiplier les mises en garde devant les résultats qui se profilaient. Dans les entreprises, les organisations syndicales, en premier lieu la C.G.T., n'ont cessé de multiplier, auprès de leur direction et des ministères, leurs interventions sur les risques que de telles stratégies impliquaient. Les remarques et observations des uns et des autres n'ont pas été entendues par le Gouvernement.

Vous avez, madame le ministre, persisté dans la dérive, considérant que d'hypothétiques résultats aux Etats-Unis ou au Japon consacraient la réussite de votre pouvoir. Vous avez changé et certains d'entre vous mettent un point d'honneur à le reconnaître.

Nous, nous sommes restés fidèles à nos choix fondamentaux et à nos accords passés sur ces problèmes. Pour nous, l'objectif de la nationalisation est de satisfaire les besoins populaires et d'assurer l'indépendance de la France. Ils doivent être les priorités de l'entreprise, mais réaliser de tels objectifs ne peut se faire sans la mobilisation des travailleurs. Et celle-ci dépend de la satisfaction qu'ils retirent de leur participation à la création de la richesse : ce sont donc les problèmes de l'emploi, des salaires, des conditions de travail, de la formation professionnelle.

Vous dites toujours qu'il faut innover pour être compétitif. Que le Gouvernement donne l'exemple, qu'il laisse ses dirigeants d'entreprise et leurs salariés innover dans le domaine social et économique, qu'il permette au conseil d'administration d'être responsable de la marche de la société et aux salariés d'être pleinement associés à la gestion !

Alors, vous pourriez vous louer d'avoir réconcilié l'entreprise avec ses salariés, grâce aux résultats vérifiables par la production et sa qualité, par la productivité et ses performances, par l'innovation et ses réussites. Là seulement vous pourriez dire que vous avez réconcilié l'entreprise et les Français, du moins avec ceux qui ne sont pas gros porteurs d'actions.

Les entreprises nationales sont les mieux placées pour valoriser nos atouts et nos richesses. Les plus prestigieuses réussites industrielles françaises sont le fait d'entreprises publiques : l'aviation et l'espace avec la S.N.E.C.M.A. et l'Aérospatiale, le nucléaire avec la S.N.C.F., le nucléaire avec la C.E.A. et E.D.F., l'automobile pendant vingt ans avec Renault.

La droite était, à l'époque, bien contente d'engranger ces succès. Aussi, à la lumière de cette expérience, sa hargne à dénationaliser apparaît-elle pour ce qu'elle est : une entreprise ultra-réactionnaire jamais vue depuis des dizaines d'années, consistant, pour le capital privé, à s'appropriier, à bon compte, des outils qui appartiennent à la nation parce que la richesse qui existe a été créée par des millions de salariés.

La nationalisation n'est pas une tare, à condition qu'elle soit pleinement de son époque, c'est-à-dire, aujourd'hui, authentiquement démocratique. Nous luttons pour rendre réellement à la collectivité nationale ses grandes entreprises, afin que celles-ci servent le pays et satisfassent les besoins populaires. Nous récusons d'ardents partisans d'un grand secteur public et nationalisé. Nous savons que les nationalisations démocratiques restent à faire et que c'est dans la lutte et par la lutte que celles-ci interviendront. En effet, des luttes décentralisées et convergentes peuvent transformer la gestion du secteur public.

Les entreprises publiques, par le poids que représente le secteur nationalisé industriel dans les branches décisives, peuvent, en mettant en œuvre des critères de gestion poussant à la création de biens et de services, d'emplois, et à l'économie des dépenses en capital matériel et financier, tirer l'ensemble de l'économie, y compris les groupes privés et les P.M.E. qui fonctionnent sur des critères de rentabilité, mais que des incitations peuvent conduire, conjointement avec les interventions de leurs travailleurs, à infléchir vers une efficacité économique et sociale plus grande.

Le rôle des entreprises publiques se situe autant dans leurs responsabilités à structurer les économies régionales - recherche, formations, innovation, composants de haute technologie pour les autres entreprises, équipements - qu'à assurer la reconstruction des filières nationales de production et le développement des grands services publics. Il faut donner aux établissements et aux filiales des groupes publics une identité régionale et une réelle part d'autonomie à ce niveau leur permettant de s'engager dans des montages inter-entreprises.

La gestion doit être réellement démocratisée. A cet effet, il faut préciser le contenu de l'information économique nécessaire : bannir la notion de « confidentialité », sauf pour les secrets de fabrication ; obliger à une information précise sur les balances en produits, sur les paiements et transferts de capitaux entre établissements en France et filiales à l'étranger, sur l'activité des holdings ou filiales financières situées en France ou à l'étranger - collectage des fonds, placements, investissements, achats d'entreprises -, sur tous les financements, leur utilisation, sur les opérations réalisées avec les banques avec lesquelles travaillent l'entreprise, ses établissements locaux et ses filiales, sur la formation des prix et des coûts, par la mise à disposition des comptabilités analytiques par atelier et par produit, sur le contenu des contrats de coopération, de transferts technologiques ou d'exploitation de licences conclus par l'entreprise en France et avec l'étranger.

Il faut obliger les établissements locaux à présenter chaque année l'équivalent des bilans et comptes d'exploitation des groupes et filiales, le détail des débouchés perdus et des débouchés possibles, des choix des fournisseurs et des sous-traitances.

On peut élargir la mise en place des conseils d'atelier, sans les laisser s'enfermer sur les seuls aspects d'efficacité et d'organisation du travail, comme tente de le faire le patronat dans les cercles de qualité.

Il convient d'ajouter, à la création de commissions spécialisées et au droit d'expertise, un droit suspensif lié à la négociation de tout projet et de toute proposition concernant l'emploi, les qualifications, l'organisation du travail, les investissements, techniques et les restructurations.

Telles sont, madame le ministre, les orientations et propositions que défend le parti communiste français.

Il appelle les salariés du secteur public et nationalisé, les Français dans leur ensemble à en débattre, à lutter pour renverser le processus engagé de dénationalisation et faire triompher les nationalisations porteuses d'une véritable efficacité économique et sociale dans le sens de la reconstruction industrielle et de l'emploi qualifié. Alors, vraiment, nous nous engagerons dans la voie de vraies nationalisations. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Madame le ministre, c'est vrai, certaines des prévisions faites au cours du débat de 1981 sur les nationalisations - vous n'étiez pas à ce poste - se sont révélées inexactes, sans doute parce que nous avions sous-estimé votre extraordinaire aptitude à la contradiction, à l'incohérence, au reniement et finalement à l'ostentation dans le reniement.

M. Alain Chénard. Cela commence bien !

M. François d'Aubert. C'est vrai, par exemple, qu'il n'y a pas eu de contentieux avec les actionnaires étrangers. Mais nous n'avions pas prévu que les socialistes achèteraient leur silence en surpayant leur indemnisation sur le dos des contribuables. Commencer ainsi les nationalisations par un cadeau aux riches sur le dos des classes moyennes et des pauvres...

M. Michel Charzat. Démagogue !

M. Michel Coffineau. Pas ça !

M. François d'Aubert. ...voilà au moins un paradoxe auquel les tenants de la rupture avec le capitalisme de l'époque n'avaient pas pensé !

Curieux aussi qu'au nom du principe d'hostilité aux multinationales, érigé par le parti socialiste en commandement idéologique, vous ayez finalement fait faire en 1981 à l'archétype de la multinationale, à celle que vous vouliez sanctionner pour son attitude à l'égard du gouvernement Allende, je veux parler du géant américain I.T.T., une affaire dont ses dirigeants se frottent encore les mains : l'achat pour 215 millions de francs par l'Etat français de sa filiale C.G.C.T., une entreprise qui ne valait plus grand chose et qui a coûté depuis 2,5 milliards de francs au contribuable.

Plus curieux encore d'entendre M. Bérégovoy se plaindre aujourd'hui qu'un cartel de banques fixe le taux de base bancaire et empêche la baisse des taux alors que c'est bien votre Gouvernement, n'est-ce-pas, madame le ministre, qui a donné aux banques nationalisées un seul et même actionnaire : l'Etat qui est bien le véritable ciment de la cartellisation bancaire dont se plaint M. Bérégovoy.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. François d'Aubert. Curieux toujours de constater qu'aucune banque nationalisée n'a passé de contrat de plan avec l'Etat : nous pensions naïvement que vous y aviez réfléchi et que vous saviez vraiment à quoi vous souhaitiez utiliser les banques. Apparemment non !

A marquer également d'une pierre blanche ce jour de 1983 où M. Fabius a érigé en principe l'autonomie des nationalisées : c'était du même coup priver les socialistes de la justification n° 1 de la nationalisation, à savoir de pouvoir se servir des nationalisées comme instruments privilégiés de la politique de l'Etat.

Au fond, madame le ministre, les auteurs de la nationalisation en sont les premiers déçus : ils croyaient pouvoir piloter l'économie du haut des ministères et ce sont les nationalisées qui leur font des pieds de nez. Ils croyaient pouvoir présenter, quatre ans après les nationalisations, un bilan de rupture avec le capitalisme et d'ouverture d'une ère nouvelle : ils en sont réduits aujourd'hui à défendre pied à pied des sous-comptes d'apothicaire.

Mais j'en viens à ma première question : la nationalisation a-t-elle tenu ses promesses ?

Dans les 110 propositions de François Mitterrand, la nationalisation du crédit et des grands groupes industriels ouvrait les vannes d'un impressionnant flot de promesses auxquelles vous faisiez semblant de croire.

Les nationalisées, rappelons-le, devaient être le fer de lance de la politique industrielle, l'outil privilégié d'une politique contracyclique de l'investissement, le modèle de restructuration des industries de base, les vecteurs de la reconquête du marché intérieur et de l'aménagement du territoire, l'assurance contre le démantèlement et la vente par appartement ; j'en passe et des meilleures.

Mais la promesse n° 1 était l'emploi. Séduits par les promesses du candidat Mitterrand, des milliers de salariés crurent de bonne foi que la nationalisation serait une assurance tous risques contre le chômage. Ils vous firent confiance en 1981. Ils ont aujourd'hui l'impression d'avoir été trompés. Et dire que vous avez l'audace d'agiter maintenant le spectre de la régression sociale en cas de denationalisation !

Oui hélas ! les nationalisations ont bien été le mensonge social que nous avions prévu ici-même il y a quatre ans. Oui, les nationalisées ont été les bulldozers du chômage. Non, elles n'ont pas été les locomotives de l'emploi.

La vérité des chiffres donnés par l'observatoire des entreprises publiques est cruelle pour vous : 1981, un million d'emplois dans les groupes industriels nationalisés, 85 000 de moins aujourd'hui ; une baisse des effectifs de 9 p. 100 en trois ans, à structures comparables, alors que l'industrie dans son ensemble en perdait 5 p. 100.

Où est donc alors la prétendue supériorité sociale de la nationalisation quand le secteur public industriel perd deux fois plus d'emplois en quatre ans que l'industrie privée ?

Sans doute les Français comprennent-ils mieux maintenant la nécessité des restructurations, que vous étiez d'ailleurs les premiers à nier avant 1981, avec les accents démagogiques que l'on connaît ; on se souvient du congrès de Metz dont le lieu avait été soigneusement choisi pour symboliser la résistance à la politique courageuse d'assainissement de la sidérurgie que menait le gouvernement de l'époque.

Ce que les Français vous reprochent, madame le ministre, ce n'est pas forcément ces restructurations, mais bien cet enchaînement, commencé en 1981, de promesses démagogiques et de largesses irresponsables qui s'effondrent lamentablement depuis deux ans que vous parlez de modernisation.

Fallait-il vraiment, dans les Charbonnages, promettre d'abord une relance de la production à 30 millions de tonnes, puis recruter 10 000 mineurs pendant l'état de grâce, pour finalement en faire reprendre 8 000 par E.D.F., en licencier plusieurs milliers d'autres depuis deux ans et aboutir à une production de 17 millions de tonnes ?

Fallait-il vraiment imposer aux travailleurs de la sidérurgie le cycle psychologique infernal commencé en 1981 par une promesse de relance à 24 millions de tonnes, de maintien de tous les sites sidérurgiques et de sauvegarde de l'emploi, pour aboutir finalement au dramatique plan acier de mars 1984 qui prévoit 25 600 suppressions d'emplois en trois ans ?

N'était-ce pas irrémédiablement condamner Renault à des licenciements massifs dans les années 1985 et 1986 que de lui imposer, comme vous l'avez fait en 1981 et 1982, des augmentations de charges de 30 p. 100 supérieures à celles de ses concurrents, et de l'avoir obligée à recruter des milliers de salariés venant s'ajouter aux sureffectifs existants ?

Vos largesses de l'état de grâce, puis vos tergiversations dans les restructurations ont transformé en de dramatiques problèmes de sureffectifs des difficultés d'entreprises dont l'assainissement avait été bien souvent entrepris avant 1981.

Tout est loin d'être achevé si l'on garde à l'esprit les sureffectifs dans les banques et les compagnies d'assurance qui pourraient bien être les « sidérurgies » de demain.

Promesses sociales ? Non tenues pour l'emploi !

Promesses de reconquête du marché intérieur grâce aux nationalisations ? Non tenues également ! Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler l'échec du matériel « hi-fi » de Thomson, le recul de la régie Renault sur le marché français de l'automobile, le recul de Bull sur le marché de l'informatique.

Contribution des nationalisées à l'aménagement du territoire ? Significativement négative ! Je citerai les fermetures des sites de Pechiney, de Rhône-Poulenc, de Saint-Gobain et de la C.G.E., un peu partout en France, les rapatriements d'entreprises de sous-traitance qui mettent en difficulté le tissu de P.M.E.-P.M.I. sous-traitantes que la nationalisation se proposait pourtant d'animer.

Significativement positive, en revanche, a été la contribution des nationalisées et du budget de l'industrie à l'aménagement du territoire électoral de M. Laurent Fabius.

Exemple : à Ymare, en Seine-Maritime, vient d'ouvrir une usine de la division Radar de Thomson. Coût total de l'investissement : 49 millions de francs dont 15 millions supportés par le conseil général, une bagatelle ! 800 emplois à la clef, mais le plan de charges est si faible qu'il atteindra péniblement 250 emplois, il faudra diminuer les commandes dans les usines de Laval, de Toulouse et de Sartrouville. Peu importe à M. Fabius que, pour habiller Laurent, on doive déshabiller Paul. Peu lui importe que l'implantation faite à sa demande de cette usine nouvelle empêche le reclassement des 1 200 personnes en sureffectifs sur Laval, Moulins et Nevers.

Autre affaire célèbre de Seine-Maritime : La Chapelle Darblay.

M. Fabius - je regrette qu'il n'ait pas daigné suivre ce débat jusqu'à la fin - annonce qu'il ne soutiendra plus systématiquement les canards boiteux comme cela avait été le cas au cours des années 1981-1982. Creusot-Loire est ainsi injustement abandonné à son sort. Mais il y a deux poids, deux mesures, car, en même temps, M. le Premier ministre décide d'accorder 3 milliards de subventions et de prêts publics à une personne privée, M. Kyla - qui d'ailleurs utilise ses fonds pour acheter du matériel étranger plutôt que du matériel français - pour sauver 1 000 emplois aux papeteries de La Chapelle Darblay, soudainement érigées en secteur de stratégie mondiale, et situées, comme par hasard, dans sa propre circonscription. On atteint là les sommets du clientélisme électoral : chaque emploi maintenu aura coûté 300 millions de centimes au contribuable.

Dans ces conditions de financement extravagantes, ne nous étonnons donc pas aujourd'hui que La Chapelle Darblay, profitant par ailleurs d'une bonne conjoncture, ait dépassé les prévisions de chiffre d'affaires de 20 p. 100. Excellente affaire pour le contribuable ? Non ! Excellente affaire pour M. Kyla : avec une mise initiale d'un million de francs, il récupérera bientôt 60 p. 100 des bénéfices d'une entreprise dont il sera le principal propriétaire. Et dire qu'avant 1981, la gauche reprochait aux grands groupes français de recevoir trop d'argent de l'Etat. Au moins ces fonds n'allaient-ils pas grossir le patrimoine de leurs dirigeants !

On a parfois l'impression que la politique industrielle de M. Fabius n'est pas plus guidée par l'idéologie que par le pragmatisme, mais tout simplement par ses intérêts électoraux personnels.

J'en arrive maintenant à un bilan équilibré sur deux points : les relations entre l'Etat et les nationalisées et ce que vous appelez le redressement financier des entreprises nationales.

Côté Etat-entreprises, la tutelle des administrations a été - nous le reconnaissons - moins pesante que prévu : les nationalisées, sauf exception, ne sont pas devenues ce que nous redoutions, c'est-à-dire le champ d'expérimentation des hauts fonctionnaires.

En revanche, le poids de l'Etat politique s'est fait lourdement sentir au niveau des présidents-directeurs généraux, par ministres et conseillers du Gouvernement et du Président de la République interposés.

On pouvait penser que le principe d'autonomie de gestion des nationalisées devait protéger l'indépendance de leurs présidents. L'actualité est bien cruelle pour M. Bérégovoy qui nous aurait sans doute dit tout le respect qu'il avait pour l'autonomie des présidents de banques nationalisées, s'il n'y avait pas eu malencontreusement, il y a trois jours, cette démission du président du C.C.F., M. Jouven, pour désaccord politique - précisément - avec son ministre.

C'est sans doute toujours au nom du respect de leur indépendance que M. Chalandon, sur demande de M. Fabius, n'a pas été renouvelé à la tête d'Elf, parce qu'il refusait de se plier au plan de restructuration de la chimie, décidé au ministère de l'industrie, ou que M. Levy, président d'Usinor, sera démissionné parce que le plan de restructuration de la

siderurgie a été adoptée par M. Mitterrand, contre l'avis de M. Fabius. Pour des champions de la solidarité, quel goût prononcé, madame le ministre, pour les boues émissaires !

Et maintenant, venons-en à ce que vous avez appelé le redressement financier des entreprises nationales.

En suivant à la lettre la présentation à géométrie variable que vous nous proposez mais qui exclut, comme par hasard, les entreprises en pertes lourdes comme Renault, la sidérurgie ou C.D.F. Chimie, vous parvenez à démontrer péniblement que les cinq groupes industriels nationalisés en 1982 affichaient en 1984 de meilleurs résultats financiers qu'en 1982 et 1983, certaines faisant même légèrement mieux qu'avant 1981. Dont acte ! Même s'il faut retrancher des quelque 4,8 milliards de francs de bénéfices en 1984 de ces cinq entreprises quelques pertes oubliées, sans doute par le plus grand des hasards, comme celles de la C.G.E. (1) milliard de francs astucieusement évaporées lors du passage de cette entreprise à Saint-Gobain, ou celles correspondant à la partie non consolidée des pertes de Thomson-Téléphone.

En réalité, la nationalisation n'est pas pour grand chose dans l'amélioration des résultats.

Un bon tiers des bénéfices, pour 1984, de Pechiney et Rhône-Poulenc a été obtenu grâce à un marché mondial exceptionnellement soutenu dans la chimie, à un dollar fort et au doublement du prix de l'aluminium, donc à une conjoncture mondiale exactement inverse de celle de l'avant 1981, marquée au contraire par le deuxième choc pétrolier.

Un autre tiers résulte d'efforts de productivité engagés depuis 1977 par les dirigeants de Rhône-Poulenc, qui étaient d'ailleurs sévèrement condamnés par la gauche alors dans l'opposition.

Quant au tiers restant, ce sont les retombées de la vente de secteurs déficitaires.

Dès lors, madame le ministre, soyons bon prince, la nationalisation explique au maximum 10 p. 100 du bon résultat d'une entreprise comme Rhône-Poulenc. Cela correspond à l'économie de frais financiers que fait une nationalisée lorsqu'elle reçoit une dotation en capital de l'Etat, au lieu de s'endetter auprès des banques.

Mais un bon chiffre ne fait pas le printemps et nous ne nous laisserons pas abuser par le caractère trompeur d'une présentation à géométrie variable qui exclut les entreprises à lourdes pertes.

Analysée sur quatre ans, la situation d'ensemble des nationalisées industrielles est profondément détériorée : les onze entreprises suivies par l'observatoire des entreprises nationales, qui incluent Renault, la sidérurgie et C.D.F. Chimie, affichaient, en 1984, un déficit douze fois supérieur à celui de 1980 ; 1984, avec près de 25 milliards de francs de déficit, a été encore plus mauvais que 1983. C'est sans doute ce que M. Fabius entendait tout à l'heure par « honorer le rendez-vous de l'équilibre financier ».

De fait, globalement, le secteur public est une formidable machine à fabriquer des pertes là où on ne les attendait d'ailleurs pas.

Dans son ensemble, le secteur public vit sur un système de financement malsain. Les pertes sont loin d'être compensées par les apports en capital ou les titres participatifs, d'où une augmentation vertigineuse de l'endettement : plus 73,6 p. 100 entre 1981 et 1984.

On a souvent entendu le reproche selon lequel avant 1981 alors que, signalons-le quand même, ces entreprises faisaient des bénéfices - l'actionnaire privé ne faisait pas son devoir. Il est aujourd'hui facile de démontrer que depuis 1981, et malgré les sommes engagées, l'Etat n'a pas, sauf exception pour Rhône-Poulenc et bien tardivement pour Bull, fait son devoir d'actionnaire.

Les pertes cumulées des onze entreprises industrielles ont en effet représenté, entre 1981 et 1984 - écoutez le chiffre, madame le ministre - 73 milliards de francs. Mises en face, les dotations en capital et autres émissions de titres participatifs n'ont couvert qu'une très faible partie des pertes : 18 p. 100 pour Renault, 50 p. 100 pour Thomson, 73 p. 100 pour Pechiney, 50 p. 100 pour la sidérurgie. Avec un tel endettement, plus 120 p. 100 pour Renault entre 1981 et 1984, plus 20,5 p. 100 pour Thomson, plus 74 p. 100 pour Bull en quatre ans, avec un tel besoin en fonds propres, avec un autofinancement si faible, il est malhonnête, madame le ministre, de prétendre que l'héritage financier des nationalisations est bon.

Des restructurations ont été menées à bien dans plusieurs secteurs. Autant elles étaient nécessaires dans la chimie lourde ou l'aluminium, autant elles ont été contestables et même dangereuses dans la téléphonie. L'idée de redéployer les activités d'un grand groupe sur les métiers les plus utiles est maintenant adoptée par toutes les entreprises mondiales ; mais influencées encore par l'idéologie C.G.T. du « tout faire même quand on n'est pas compétent », certaines nationalisées, comme Rhône-Poulenc, ont du mal à respecter cette règle.

Si des restructurations sont maintenant en bonne voie, le coût supporté par la collectivité nationale en est formidablement élevé. Coût économique exorbitant que celui, par exemple, de la restructuration de la chimie lourde, qui aboutit à sacrifier un premier pôle, C.D.F.-Chimie, réceptacle, dépôt de toutes les mauvaises affaires des autres, à en pénaliser un second, Elf Aquitaine, sous prétexte que les pétroliers sont riches et peuvent payer, pour faire coûte que coûte du troisième, Rhône-Poulenc, le symbole de la « nationalisée qui marche bien ». Pendant qu'elle affiche effectivement des bénéfices, C.D.F.-Chimie, au bord du dépôt de bilan, accumule près de 7 milliards de francs de pertes depuis quatre ans et oblige la semaine dernière l'Etat et les Charbonnages de France à abandonner pour 5,1 milliards de francs de créances.

Nous avions annoncé que la nationalisation serait coûteuse : elle a incontestablement dans ce domaine tenu ses promesses. Le citoyen contribuable peut s'en apercevoir à ses dépens dans sa feuille d'impôts : le coût en capital du programme d'indemnisation a été de 47,2 milliards de francs, auquel il faut ajouter 3,5 milliards de francs correspondant au programme d'extension des entreprises publiques Roussel-Uclaf, Matra et la Compagnie Bull, soit un total de 50 milliards de francs. Un caprice idéologique qui coûtera encore en 1985 au contribuable 7 milliards de francs. Pour avoir une vue d'ensemble du coût supporté par le contribuable, il faut ajouter à ces 50 milliards l'équivalent en subventions annuelles de l'ensemble des concours publics à l'industrie nationalisée, soit encore 50 milliards de francs.

Avant 1981, vous aviez fait grand cas d'un certain rapport Hannoun, mesurant la concentration des commandes publiques à l'industrie sur quelques entreprises privées : vous seriez bien avisée, aujourd'hui, madame le ministre, de publier ce que les groupes industriels nationalisés reçoivent de l'Etat : on verrait ainsi que près des trois quarts des aides publiques à l'industrie sont concentrées sur une dizaine d'entreprises nationalisées.

Deuxième question : la nationalisation a-t-elle préparé l'avenir ? Les entreprises nationalisées sont-elles ces vecteurs promis et vantés de la modernisation économique de la France ?

En 1981, l'héritage du secteur public s'appelait Ariane, le T.G.V. et les centrales nucléaires. Aujourd'hui, on serait bien en peine de trouver des grands projets publics ou des réalisations d'envergure nationale susceptibles d'être inaugurées par vos successeurs dans les années quatre-vingt-dix et dont vous seriez à l'origine.

Le secteur nationalisé est bien loin de répondre au vœu de François Mitterrand et de « faire entrer la France dans une ère nouvelle ». Craignons plutôt qu'il la fasse entrer dans l'avenir à reculons.

Priorité aux secteurs d'avenir et aux technologies nouvelles, promettait M. Fabius, il y deux ans, lors du débat sur l'industrie. Mais pourquoi alors ces secteurs en déclin que sont la chimie et surtout la sidérurgie ont-ils reçu sept fois plus de concours de l'Etat en quatre ans que l'électronique ?

Priorité encore, prétendez-vous aujourd'hui, à la filière électronique. Mais pourquoi ne lui avoir attribué depuis trois ans que 10 p. 100 de la manne industrielle de l'Etat ? Comment expliquer que le plan de filière ne soit même pas exécuté pour la partie concernant les engagements financiers de l'Etat, que vous n'avez rien trouvé de mieux pour la financer que d'organiser un véritable racket sur les usagers du téléphone, sous couvert du rattachement de la filière électronique au budget annex des P.T.T. ?

L'avenir, dites-vous, se joue sur les marchés mondiaux. D'accord. Priorité, dites-vous donc encore, à la compétitivité pour mieux affronter la concurrence internationale. Mais comment alors ne pas être inquiet pour demain devant les retards pris par les nationalisées, chacune dans leur secteur,

sur leurs homologues étrangères ? Fait très significatif : selon une étude récente de *L'Expansion*, il n'y a plus aujourd'hui que six entreprises françaises parmi les cent premières entreprises mondiales, contre onze en 1981.

Dans l'inventaire des retards, au premier rang, la recherche-développement. Il faut reconnaître que globalement, depuis la nationalisation, les entreprises ont augmenté leur effort de recherche. Mais pas dans la proportion - plus 10 p. 100 en volume par an - promise par le Gouvernement en 1981 et, de toute façon, insuffisamment par rapport à la concurrence étrangère.

Un exemple parmi d'autres : quand chacun des dix premiers de la pharmacie mondiale consacre plus de 3,5 milliards de francs par an à la recherche-développement, Rhône-Poulenc, qui n'est qu'au vingt-troisième rang dans cette spécialité, ne dépense qu'un milliard de francs.

Retard aussi des nationalisées dans la coopération avec des partenaires européens, japonais ou américains. Depuis le début des années quatre-vingt, les I.B.M., A.T.T., Hitachi, mais aussi Siemens, Olivetti, Nixdorf ou Ericsson signent entre eux quantité d'accords de coopération portant sur les domaines les plus variés, mais le plus souvent pour partager l'énorme fardeau de la recherche-développement ou rationaliser la fabrication et la commercialisation.

Retardés par les remous de la nationalisation, les Français ont démarré bien après leurs concurrents et ont signé trop peu d'accords de ce type. Les meilleures places ayant déjà été prises, les nationalisées risquent de le payer cher dans les années à venir.

Retard encore, et donc handicap pour demain dans l'aptitude des nationalisées à pénétrer durablement sur les marchés des grands pays industrialisés - Etats-Unis, Japon et même certains pays d'Europe - là où se mesurera pourtant de plus en plus la vraie compétitivité des grandes entreprises.

Il est, semble-t-il, plus facile pour Rhône-Poulenc d'investir dans des complexes chimiques, en Inde, au Mexique, en Espagne ou en Autriche, pays pour lesquels, apparemment, le Président de la République paraît avoir une prédilection particulière et le contribuable français une sollicitude évidente, que de faire progresser ses intérêts aux Etats-Unis, en R.F.A. ou au Japon.

Même faiblesse dans l'électronique et les télécommunications. Pour un succès éclatant, et dont nous nous félicitons, comme la vente par Thomson du système Rita au Pentagone, résultat d'un travail d'équipe de longue haleine entrepris bien avant 1981, combien de tergiversations et d'occasions manquées, de revers et de demi-succès des nationalisées dans leurs campagnes américaines pour vendre leurs produits ou prendre des participations industrielles et financières !

Tandis qu'I.B.M. se diversifie dans la commutation électronique privée en rachetant Rolm et A.T.T. dans l'informatique pour se lancer à l'assaut des nouveaux marchés mondiaux, que des canadiens comme Northern Telecom, des européens comme Ericsson s'affirment sur les marchés énormes ouverts par la déréglementation du téléphone aux Etats-Unis, les nationalisées françaises piétinent et échafaudent des projets soumis au bon vouloir du Gouvernement.

Bel exemple à ce sujet d'embrouillamini gouvernemental, d'indécision ministérielle et d'irresponsabilité des pouvoirs publics que le blocage depuis plusieurs semaines - et pour combien de temps encore ? - du fameux projet d'accord C.G.E.-A.T.T. C'est sans doute ce que, tout à l'heure, M. Fabius appelait le contrôle *a posteriori* des entreprises publiques.

Quatre années et combien d'occasions manquées et d'erreurs stratégiques qui obscurcissent l'avenir des nationalisées !

A cet égard, le plus formidable faux-pas stratégique commis par un ministre de l'industrie - ce n'était pas vous, madame - allié à un conseiller de l'Elysée, restera certainement l'ordre donné par le Gouvernement à Saint-Gobain, nouvellement nationalisée, de se défaire de sa participation dans Olivetti, qui était déjà champion européen de la bureautique.

Ce fut une très mauvaise affaire financière puisque les actions, cédées pour 3 000 livres, devaient être revendues à A.T.T. 4 500 livres quelques semaines plus tard et qu'elles valent aujourd'hui 7 000 livres. Et ce, sans compensation industrielle, puisque le projet conjoint de machines à écrire

électronique C.G.E.-Olivetti n'a pas reçu le moindre commencement d'application, contrairement aux promesses faites par M. Fabius à cette tribune il y a deux ans.

Ce fut enfin l'occasion manquée de bâtir un vrai groupe européen d'informatique et de bureautique et, à coup sûr, une occasion bénie pour A.T.T., qui a su se servir rapidement d'Olivetti comme cheval de Troie en Europe et dont nous n'avons pas encore fini de parler.

L'interférence constante du Gouvernement et des conseillers de l'Elysée dans les grandes décisions stratégiques des nationalisées à nuire pour longtemps à leur compétitivité et donc à leur avenir.

Chez leurs concurrents, la compétitivité, c'est avant tout des équipes soudées et durables qui regardent vers les années 90, non vers l'horizon 1986 ou 1988.

Dans les nationalisées françaises, personne n'arrive à croire que l'horizon gouvernemental soit celui de la dernière décennie du XX^e siècle, quand on observe l'extrême intérêt - qui se traduit aussi par une grande nervosité - que vous portez maintenant à l'horizon 1988, année supposée d'une élection présidentielle et occasion, du moins l'espérez-vous, d'une revanche de mars 1986.

Qui ne se rend compte aujourd'hui que vous emmagasinez consciencieusement munitions et autres bombes à retardement destinées à éclater entre 1986 et 1988 et à saboter en douceur alternance et cohabitation !

Vous ne seriez pas à vrai dire mécontents si ce secteur nationalisé pouvait être, lui aussi, source de mauvaises surprises pour vos successeurs, surtout si vous avez réussi auparavant à persuader les Français du contraire.

Il est important que les Français sachent que ce secteur nationalisé, prétendument en bonne santé, représente en fait une formidable bombe à retardement budgétaire de quelque 30 milliards de francs programmée pour éclater en 1986, 1987 et 1988 et faire voler si possible en éclat les programmes de réduction des dépenses publiques proposés par l'opposition.

Trente milliards de francs, c'est l'estimation de l'écart qui existe entre les pertes accumulées de 1982 à 1984 dans les onze groupes industriels nationalisés et les dotations en capital versées par l'Etat.

Cet écart, vous le creusez en toute connaissance de cause, puisqu'il y aura encore en 1985 une différence supplémentaire, pour la sidérurgie et Renault, de quelque 7 milliards de francs entre leurs pertes et les dotations en capital inscrites au budget du ministère de l'industrie.

Boucher ces trous béants ne pourra se faire d'un coup de baguette magique. L'endettement ayant ses limites, un jour viendra où il faudra transformer les prêts en capital par des abandons de créances compensées par les aides publiques, cela requérant une intervention budgétaire massive qui a toutes les chances de tomber précisément entre 1986 et 1988.

Troisième question, pourquoi dénationaliser ?

Vous seriez trop contente que l'opposition explique aux Français que la dénationalisation s'impose pour des raisons idéologiques, inverses et symétriques de celles qui ont conduit le Gouvernement à nationaliser.

Nous ne tomberons pas dans ce piège, sachant ce que valent les justifications idéologiques, les contresens que vous avez commis en leur nom, et les résultats auxquels vous avez abouti.

C'est de l'observation concrète de la vie des nationalisées depuis quatre ans que découlent notre pragmatisme et la nécessité de dénationaliser.

La meilleure raison de faire rentrer des banques et des groupes industriels publics dans la sphère de l'économie privée est la nécessité absolue de séparer la politique de l'économie : il faut faire en sorte que la vie et la gestion des entreprises ne soient plus soumises aux décisions et aux aléas politiques, tant ces interférences sont négatives sur la vie de l'entreprise.

Imposer par exemple, comme vous le faites, aux dirigeants d'entreprises publiques d'afficher, tous ou presque, un résultat bénéficiaire en 1985, parce qu'il y a des élections en 1986, est une absurdité économique : c'est soumettre arbitrairement le rythme de vie de l'entreprise à un calendrier politique qui n'a rien à voir avec l'environnement sectoriel de l'entreprise concernée.

Empêcher le secteur public de respirer, les groupes industriels et bancaires d'acheter et de vendre des participations et des filiales en toute légalité est également un péché contre l'entreprise, car celle-ci doit pouvoir à tout moment adapter son périmètre aux besoins du marché. Les entreprises publiques ont été ainsi les victimes de votre double crainte politique de subir les foudres de la C.G.T. et du parti communiste en cas de revente de filiales et d'encourir les critiques de l'opposition, justement attentive aux divers projets de nationalisation rampante.

Vous avez ainsi préféré laisser les entreprises publiques acheter et vendre des participations en toute illégalité, ce qui est économiquement explicable mais juridiquement curieux - et on s'étonne du silence de cet éminent juriste et avocat d'affaires qu'est le garde des sceaux - et de nature à provoquer les foudres de M. Badinter, s'il avait bien voulu venir cet après-midi à l'Assemblée nationale.

L'interférence de la politique sur l'économie est trop importante en France par rapport à d'autres pays. Elle donne naturellement lieu à une multitude d'excès qui ont été formidablement amplifiés par la nationalisation.

Deuxième raison pour laquelle il faut dénationaliser : la nécessité d'avoir des dirigeants effectivement responsables.

Tant qu'une grande société n'est pas majoritairement dans le secteur privé et cotée en bourse, il lui manque un élément primordial pour que s'exerce une police efficace et un contrôle permanent des équipes dirigeantes. Se couper du capital comme outil de contrôle et de surveillance des dirigeants, c'est accroître les risques de dérapage économique et financier.

La vie récente des nationalisées offre des exemples aussi bien d'ingérence politique dans la vie des entreprises que de technostures autocontrôlées. Les dirigeants d'entreprises nationalisées ont une quasi totale et excessive liberté d'affectation des bénéfices de l'entreprise. L'une et l'autre réalité condamnent la nationalisation.

Je ne m'attarderai pas longuement sur les deux autres raisons fondamentales qui, à mon sens, justifient la dénationalisation.

Il est anormal que dans un pays comme le nôtre le crédit soit nationalisé : cela n'a même pas servi aux interventionnistes maladifs qui existent encore dans certains rangs socialistes. En revanche, la gestion centralisée du crédit a des effets pervers sur l'ensemble de l'économie, que chacun connaît bien. La politique menée par M. Bérégovoy d'assouplissement des circuits financiers fournit d'ailleurs un argument supplémentaire à la nécessaire dénationalisation du crédit. Si nous restons en effet dans la situation actuelle, ce seront les banques étrangères qui profiteront des mesures que vient de prendre le Gouvernement.

Il est temps de ne plus considérer le contribuable comme une vache à lait. La nationalisation a coûté cher et stérilisé de l'argent qui aurait pu être mieux employé autrement. Les nationalisées sont, d'une manière ou d'une autre, des « divas » chères à entretenir, même quand elles font quelques rares bénéfices.

Il est prématuré de chercher à estimer combien la dénationalisation rapportera au Trésor ; sans doute moins qu'on ne le prétend car toutes les banques, y compris les trois plus grandes, ont besoin d'être recapitalisées, ce qui implique surtout des augmentations de capital qui viendront peu à peu diluer les participations de l'Etat.

Mais une chose est certaine, la dénationalisation fera économiser des sommes importantes au contribuable. C'est une raison fondamentale pour laquelle elle est indispensable.

J'en arrive à ma dernière question : la dénationalisation aura-t-elle les effets désastreux que vous n'avez cessé d'annoncer depuis maintenant trois ans ?

Je constate d'abord que personne au Gouvernement ni au P.S. - mis à part M. Jospin, sorte de vétéran infatigable et convaincu des batailles idéologiques - ne cherche à justifier pour des raisons de principe les nationalisations : personne, même pas M. Jospin, n'a proposé jusqu'à présent d'étendre le champ des nationalisations. Et ce qui se chuchote va plutôt dans le sens de la dénationalisation, comme si vous regrettiez d'en avoir fait tant, que cela ait coûté si cher, que l'on ait nationalisé à 100 p. 100 alors qu'il aurait été plus simple et moins onéreux de nationaliser à 50 p. 100.

Vous vous battez donc sur un seul terrain, celui des modalités de la dénationalisation. Et vous ne trouvez comme seul argument pour démolir par avance la dénationalisation que des arguments pseudo-techniques, dramatisés jusqu'à la caricature.

C'est bien la preuve que vous êtes à court d'idées et d'imagination. On a l'impression que le socialisme n'est qu'un bouquet de fruits secs accrochés aux branches mortes d'un arbre déraciné.

M. le président. Monsieur d'Aubert, je vous demande de bien vouloir conclure car votre temps de parole est épuisé.

M. François d'Aubert. Je termine, monsieur le président.

Pour notre part, nous souhaitons aborder la dénationalisation avec un esprit pragmatique et être donc très attentifs aux obstacles indépassables, mais surmontables qui se présentent. Cette ambition ne peut se réaliser qu'avec prudence, modération et réalisme. Des enjeux considérables sont en cause, des appétits et des ambitions grandissent : faisons en sorte, dans l'intérêt de la France et des groupes concernés, que le recul souhaitable de l'étatisme n'ouvre pas le chemin de l'affairisme.

Vous n'êtes cependant pas les mieux placés, au parti socialiste et au Gouvernement, pour brandir dès maintenant le spectre de la déstabilisation qu'entraînerait selon vous la dénationalisation des entreprises. C'est chercher la paille dans l'œil du voisin, sans voir la poutre qui est dans le vôtre. C'est oublier, bien vite, l'ampleur du traumatisme dans les entreprises nationalisées après le 10 mai et qui dura pendant plus d'un an. Il fut bien réel et retarda les grandes décisions stratégiques.

Pour éviter demain ces traumatismes, il faut d'abord éliminer les sources d'incertitude. Dès le lendemain des élections, les patrons des nationalisées devront être soit changés soit confirmés, avec pour mission de mener à bien la dénationalisation et de poursuivre la gestion de leur entreprise : c'est le type même de décision qui ne peut attendre.

Par ailleurs, la dénationalisation des entreprises industrielles devra se faire dans l'état où elles se trouveront, sans revenir au préalable sur les restructurations et autres délimitations de frontières déjà opérées. Même si certains accords étaient très critiquables comme la fusion des activités téléphoniques de Thomson et de la C.G.E., il n'est pas souhaitable, il n'est pas possible de revenir en arrière.

Quant aux administrateurs salariés prévus dans la loi de démocratisation du secteur public, leur rôle doit être confirmé et leur maintien assuré en tant que tels dans le cadre d'une réforme de la loi sur les sociétés qui offrira une option entre le statut de droit commun actuel des sociétés anonymes et un statut de société prévoyant l'existence d'administrateurs salariés. Le statut nouveau serait de droit applicable aux anciennes nationalisées.

Enfin, il est normal que l'Etat continue de faire son travail d'actionnaire dans les entreprises du secteur concurrentiel qui sont aujourd'hui « indénationalisables » comme Renault, la sidérurgie, C.D.F.-Chimie, Bull et C.G.C.T., à cause de l'état catastrophique de leurs comptes.

Autre épouvantail agité avec force par le Gouvernement : la prise de contrôle par l'étranger de l'industrie, des banques et des compagnies d'assurance en cas de dénationalisation. Là encore, votre gouvernement est bien mal placé pour faire des procès d'intention à l'opposition.

Vous qui aviez, paraît-il, comme objectif d'empêcher la revente de pans entiers de l'industrie française à l'étranger, vous avez autorisé la vente par Thomson de la Compagnie des lampes à Philips et des pompes Salmson à une entreprise allemande, la vente par Pechiney de sa division colorants à l'Anglais I.C.I. et de sa filiale américaine Howmet Aluminium à l'Américain Alumax, la vente par Rhône-Poulenc de sa branche polypropylène à l'Anglais Courtauld, la vente par Total et Paribas du contrôle de la Cofaz à des intérêts norvégiens, etc. Sans compter la rocambolesque affaire de la future cinquième chaîne de télévision que le Président de la République lui-même souhaite confier à l'Italien Berlusconi au détriment des intérêts français.

Il ne s'agit en aucune manière de livrer au capital étranger banques ou entreprises industrielles à dénationaliser. Mais ce qui m'étonne, c'est que vous ayez l'air d'ignorer les procédures existantes et fort efficaces, si l'on veut bien se donner la peine de s'en servir, de contrôle des investissements étrangers en France.

Quant aux capitaux européens, et je m'étonne que vous ayez autant de méfiance, vous qui êtes, paraît-il, pour l'Europe, il n'y a aucune raison qu'ils ne soient pas soumis au principe de libre circulation prévu par le traité de Rome, à condition que ces capitaux aient une origine clairement identifiée.

Rien n'empêche par ailleurs de limiter le pourcentage d'actions détenues par des étrangers. En Grande-Bretagne, par exemple, ce pourcentage est de 15 p. 100.

En Angleterre encore, et cela nous paraît une solution intéressante, l'Etat possède une action spéciale sans droit de vote, « l'action d'or » : elle lui permet de veiller au respect de certaines règles des statuts de l'entreprise qui ne peuvent être modifiées sans l'accord du porteur de cette action.

Troisième argument à l'encontre de la dénationalisation : le marché financier serait trop étroit pour absorber les nouvelles actions des entreprises à dénationaliser. Ce point de vue est à examiner avec circonspection.

M. Michel Charzat. Je ne vous le fais pas dire !

M. François d'Aubert. Tout dépend d'abord du rythme et du volume des dénationalisations, mais il n'est pas dans mon intention ici, puisque les résultats de 1985 ne sont pas connus, de proposer ne serait-ce qu'une simple estimation du volume financier que représentera la dénationalisation.

Chacun sait seulement maintenant qu'une première vague de dénationalisation, qui comporterait au moins la dénationalisation des cinq groupes industriels et des banques nationalisées en 1981, de Havas, de la Sofirad et d'au moins une chaîne de télévision pourrait être rapidement lancée, à condition toutefois - et c'est une condition politique - que les pouvoirs publics disposent de la durée, autrement dit d'une période d'au moins cinq ans pour mener à bien cette délicate entreprise et aller plus loin dans le retrait progressif de l'Etat dans l'économie.

La dénationalisation suppose à l'évidence une absolue unité de points de vues entre le Premier ministre et le Président de la République sur le rôle de l'Etat dans l'économie et sur le futur système économique et social, sinon elle sera source de conflits. Elle aurait, en tout cas, bien du mal à s'accommoder d'un pouvoir bancal partagé entre un Premier ministre favorable à la dénationalisation et un Président de la République qui avait fait de la nationalisation le maître mot de son programme de 1981 et qui confiait aux nationalisées le rôle historique d'être l'avant-garde du progrès économique et social.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur d'Aubert.

M. François d'Aubert. J'en arrive à ma conclusion, monsieur le président.

M. le président. Vous parlez depuis trente-neuf minutes, monsieur d'Aubert, et Mme le ministre ne vous a pas interrompu.

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Laissez-le continuer, monsieur le président. Ce qu'il dit est très intéressant. *(Sourires.)*

M. François d'Aubert. En tout état de cause, la dénationalisation devra prendre en compte l'étroitesse du marché financier français, actuellement dominé par le poids des emprunts obligataires de l'Etat et du secteur public.

La réussite financière de la dénationalisation est donc liée d'abord à la réduction du déficit budgétaire de l'Etat et des entreprises publiques, dont les émissions d'obligations et de titres participatifs stérilisent une partie considérable de l'épargne financière. Mais elle dépend aussi d'un transfert de l'épargne financière des obligations vers les actions, ce qui suppose une harmonisation de l'imposition des actions et des obligations, car il n'y a pas de raison de traiter différemment le capital risque et le capital rente.

En octobre 1981, madame le ministre, j'avais mis en exergue de mon intervention à cette même tribune dans le débat sur les nationalisations ce que le candidat François Mitterrand disait en 1946 dans son programme à ses électeurs de la Nièvre : « Non aux nationalisations hâtives et coûteuses qui alourdissent nos charges. » Je reprendrai volontiers à mon compte ce très sage point de vue.

Qui aujourd'hui, en effet, croit encore aux nationalisations ? Personne, pas même les dirigeants des entreprises nationalisées citées dans un rapport sénatorial, pas même l'opinion publique : selon les sondages, il y a plus de Français à être maintenant favorables à la dénationalisation qu'au maintien du *statu quo*. Les nationalisations industrielles ont perdu en quatre ans la moitié de leurs supporters.

Et même dans vos rangs, chez ceux qui étaient en 1981 les partisans de la rupture avec le capitalisme, la mode est au profil bas : les partisans de la nationalisation rasent les murs - M. Jospin ne vient-il pas de quitter l'hémicycle ?

La référence aux nationalisations fait bien partie du rituel socialiste, surtout en période électorale, mais personne n'y croit. Quatre années de fausses bonnes idées assassinées par la réalité économique, de déconvenues, d'ambitions irréalistes, d'une gestion étrangère à vos convictions vous ont obligés à baisser pavillon.

M. le Premier ministre est lui-même réduit à se rabattre sur une sorte de boy-scoutisme économique ou d'économie paroissiale à usage de dames patronnesses dont il a fourni une fort belle illustration lors de son dernier quart d'heure sur la Une, mercredi dernier.

Au début de cet exposé, j'avais posé quatre questions. Les réponses coulent de source.

Non, la nationalisation n'a pas tenu ses promesses ; les 85 000 suppressions d'emplois dans le secteur nationalisé en sont le dramatique symbole.

Non, la nationalisation n'a pas préparé l'avenir : les retards se sont accumulés par rapport à nos concurrents étrangers ; le seul avenir que vous ayez préparé, c'est votre avenir politique en transformant le secteur nationalisé en bombes à retardement pour l'après 1986.

Oui, il faut dénationaliser, non pas par contre-caprice idéologique ou esprit de contradiction partisan, mais parce que la nouvelle croissance économique passe par davantage de liberté et que nous n'avons aucune confiance dans la société d'économie mixte.

Oui, il faut prendre des précautions pour dénationaliser, car on ne joue pas impunément avec les premières entreprises de la France, et cela vaut pour tous les partis politiques. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les entreprises nationales.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

